

Formation initiale des bibliothécaires d'État

**Réforme de la formation des maîtres :
quelle coopération documentaire
entre l'IUFM de Lyon et l'Université
Jean Monnet.**

Roques-Desprésaux Véronique

Sous la direction de Liliane Miremont, responsable du bureau des stages,
Département des études et de la recherche, ENSSIB

Correspondant d'établissement : Anne-Christine Collet, directrice de la BUFM,
Université Claude Bernard Lyon 1

Remerciements¹

L'élaboration de ce mémoire professionnel ne pouvait se faire sans le concours d'un certain nombre de personnes dont ma correspondante d'établissement Anne-Christine Collet, que je souhaite remercier pour ses encouragements et ses conseils à la fois pour ce travail mais aussi pour ma prise de poste.

Des remerciements également pour Claude Berne, responsable du SIGB, dont la patience et la disponibilité m'ont permis de recueillir les données statistiques nécessaires. De même, j'ai bénéficié des corrections judicieuses de mon tuteur Liliane Miremont, dont le soutien m'a été bénéfique lors de moments de démotivation.

Je tiens à remercier :

- tout particulièrement mes collègues Dominique Lachand, Jean Quinson, Claire Ranchon et Alexandra Switkiewicz mais aussi les autres personnels de la BUFM qui m'ont accueillie,*
- mes collègues de l'université Claude Bernard Lyon 1,*
- le personnel du SCD de l'université Jean Monnet à Saint-Étienne (déjà cité dans mon rapport de stage) et plus particulièrement Françoise Carbonneil, Catherine Mousin et Catherine Brisou dont l'aide lors de mon stage a amorcé mon projet professionnel,*
- les professionnels qui ont répondu à mes questions à travers des entretiens ou des questionnaires : Clarisse Marandin, Patrice Caleyron, Fabrice Lardellier, Geneviève Gardin...*

¹ Pour des éléments complémentaires sur les personnes citées, se reporter à la liste des professionnels en annexe.

Résumé :

Projet professionnel d'aide à la décision proposant des scénarii autour de la problématique des missions de la BUFM de Lyon et de la situation du site de la Loire. Ce projet se situe dans le contexte de l'intégration des IUFM aux universités et de la réforme de la formation des enseignants.

Descripteurs :

Coopération entre bibliothèques

Bibliothèques-Réseaux d'information

Institut universitaire de formation des maîtres-Lyon

Sciences de l'éducation / Politique documentaire

Abstract :

This professional project of decision-making support proposes scenarios around the problem of the missions of the "BUFM de Lyon" and the situation of the "site de la Loire".

This project takes place in the context of the integration of IUFM at universities and the reform of the training of the teachers.

Keywords:

Cooperation between libraries

Libraries- networks of information

IUFM-Lyon

Sciences education / Collection management

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Table des matières

INTRODUCTION	7
CONTEXTE DE L'ÉTUDE	9
CONTEXTE GÉNÉRAL	9
<i>La Loi LRU</i>	9
<i>La constitution des PRES</i>	10
Principes généraux	10
L'Université de Lyon	10
<i>La réforme de la formation des maîtres</i>	11
L'intégration des IUFM	11
La mastérisation	12
MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE	13
<i>Le cadre fonctionnel de l'étude</i>	13
<i>La démarche adoptée</i>	14
LES ÉTABLISSEMENTS, ÉTAT DES LIEUX	16
L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 ET L'IUFM	16
<i>L'Université Claude Bernard</i>	16
<i>De l'école normale à l'IUFM</i>	17
LE SCD ET LA BUFM	17
<i>Les bibliothèques et les personnels</i>	17
<i>La politique documentaire et les publics</i>	18
BUFM DE LA LOIRE, SPÉCIFICITÉS	19
<i>Un interlocuteur au niveau régional</i>	19
<i>Évaluation du fonds de la BUFM de la Loire</i>	20
<i>Le réseau BRISE</i>	21
L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET, À SAINT-ÉTIENNE	22
<i>Présentation de l'établissement</i>	22
<i>Le service commun de la documentation</i>	22
<i>Les sciences de l'éducation à Jean Monnet</i>	23
DIAGNOSTIC ET ENJEUX	24
LA CARTE DOCUMENTAIRE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION	24
<i>Présentation</i>	24
<i>L'Institut national de recherche pédagogique (INRP)</i>	24
<i>Le Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Lyon (CRDP)</i>	25
<i>L'université Louis Lumière-Lyon 2</i>	26
<i>Carte documentaire et carte des formations :</i>	27
ÉTUDE COMPARATIVE DES SITES DE LA BUFM ET DE L'UJM	28
<i>Des remarques générales</i>	28

<i>Comparaison des fonds en sciences de l'éducation des BUFM et de l'Université Jean Monnet</i>	29
DIAGNOSTIC GÉNÉRAL : QUELS OBJECTIFS POUR UN PARTENARIAT INTER-BIBLIOTHÈQUES ?	31
<i>Le développement territorial</i>	32
<i>Coordination des ressources dans le contexte de la réforme de la formation des maîtres</i>	32
<i>Promotion de la recherche en sciences de l'éducation</i>	33
ÉTUDES DE CAS SIMILAIRES	35
MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE	35
PRÉSENTATION ET CONFRONTATION DES CAS	35
<i>L'IUFM d'Aquitaine</i>	35
<i>L'IUFM d'Aix-Marseille</i>	36
<i>L'IUFM de l'Académie de Grenoble</i>	36
<i>L'IUFM Nord-Pas de Calais</i>	37
CONCLUSION, MISE EN PERSPECTIVE DANS LE CADRE DE NOTRE PROJET.....	38
<i>Comparaison des cas entre eux et avec l'IUFM de Lyon</i>	38
<i>Évaluation du processus d'intégration</i>	39
<i>Bilan</i>	39
SCÉNARI	41
SCÉNARIO I « LA BUFM ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE L'UNIVERSITÉ DE LYON »	41
<i>Présentation du scénario</i>	41
<i>Objectifs du scénario</i>	41
<i>Le processus</i>	42
<i>Actions proposées</i>	42
<i>Évaluation du scénario</i>	43
SCENARIO II « LA BUFM ACTEUR RÉGIONAL DE LA RECHERCHE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION »	43
<i>Présentation du scénario</i>	43
<i>Objectifs du scénario</i>	44
<i>Le processus</i>	45
<i>Actions proposées</i>	45
<i>Évaluation du scénario</i>	46
SCENARIO III « UNE COOPÉRATION AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DES MASTERS SUR LE SITE DE LA LOIRE ».....	47
<i>Présentation du scénario</i>	47
<i>Objectifs du scénario</i>	47
<i>Le processus</i>	48
<i>Actions proposées</i>	48
<i>Évaluation du scénario</i>	50
CONFRONTATION DES SCÉNARI	51

CONCLUSION :	54
BIBLIOGRAPHIE	55
TABLE DES ANNEXES	62
INDEX	85

Introduction

La coopération est une thématique récurrente aujourd'hui, dans le milieu des bibliothèques. Ce dossier ne traitera pas en détail l'historique de ce phénomène. Le *Guide de la coopération entre bibliothèques*², rassemble les points essentiels à ce propos. Des évolutions professionnelles, politiques, technologiques et économiques qui l'ont rendu nécessaire à l'inventaire de ses formes les plus diverses, cet ouvrage est à recommander pour qui souhaite en savoir plus.

Un mot tout d'abord sur le vocabulaire utilisé dans ce projet. Autour de cette thématique de coopération interbibliothèques, divers termes se côtoient. Les termes 'coopération' et 'partenariat' peuvent être considérés comme équivalents. Par contre il faut différencier coopération de collaboration et coordination³.

Le concept d'une coopération répond à une volonté de travailler ensemble autour d'un projet que, par ailleurs, on aurait pu mener seul. À la différence d'une coordination, elle nécessite des échanges tout au long du processus. Elle vise un objectif unique et non spécifique à l'un des acteurs, pour lequel le travail en commun est indispensable, ce qui la distingue d'une collaboration.

Cela nous permet d'introduire le contexte d'émergence de ce projet : une volonté de travailler ensemble, soutenue par un besoin et un dialogue continu entre les partenaires que sont la BUFM de Lyon, composante de l'université Claude Bernard-Lyon 1, et l'université Jean Monnet à Saint-Étienne. Ce projet professionnel est de type 'aide à la décision', proposant des scénarii de coopération adaptés à ce cas précis. Il s'inscrit dans la continuité et dans l'actualité. Dans la continuité des échanges formels ou non entre deux établissements proches d'un point de vue géographique et disciplinaire. Ensuite dans un contexte actuel de réforme de la formation des maîtres et du statut des IUFM. La BUFM de la Loire est au cœur de ce projet par sa proximité avec l'UJM⁴.

Les évolutions structurelles que connaît aujourd'hui la structure documentaire de l'IUFM amène de nouveaux enjeux. La question du repositionnement de l'IUFM face à la réforme met en jeu ses missions de formations et donc celles de ses centres de ressources. Son intégration à une université lyonnaise pose la question des antennes départementales et de leurs relations avec le contexte immédiat.

Après un état des lieux des évolutions institutionnelles et politiques, la seconde partie présentera les différents acteurs dans une approche comparative.

Dans une troisième partie, les enjeux de cette coopération documentaire seront analysés, notamment autour de la carte documentaire régionale autour des sciences de l'éducation, afin de réfléchir aux objectifs du projet.

² *Guide de la coopération entre bibliothèques*, sous la direction de Pascal Sanz. 2008

³ Dancause Philippe. In *Bibliobsession 2.0*. <http://www.bibliobsession.net/2009/04/09/coordination-cooperation-et-collaboration-quelles-differences/>, [consulté le 28.08/09]

⁴ Université Jean Monnet Saint-Étienne

Des exemples d'autres IUFM, relevant de la même situation, seront étudiés.
Ces différents points permettront d'élaborer des scénarii et de les comparer pour aboutir à une proposition de projet.

Contexte de l'étude

CONTEXTE GÉNÉRAL

Notre sujet s'inscrit dans un contexte précis, marqué par des lois et des décrets qui touchent le milieu de l'enseignement supérieur.

LA LOI LRU

L'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) et l'université Jean Monnet à Saint-Étienne (UJM) font partie des vingt premiers établissements qui expérimentent la Loi LRU au 1^{er} janvier 2009.

Cette loi défend une certaine autonomie des universités qui modifie leurs relations notamment en matière de coopération.

La Loi Libertés et Responsabilités des Universités ou Loi LRU du 10 août 2007 est engagée sous l'autorité de Valérie Pécresse alors en charge du ministère de l'enseignement supérieur. La loi naît dans un contexte de profonde remise en cause du fonctionnement des universités en France, lié à la fois au constat de son manque d'attractivité et d'efficacité mais aussi du peu de visibilité de la recherche française au niveau international. Cette évolution institutionnelle marque un processus de désengagement de l'État au niveau de la gestion du personnel titulaire ou des biens immobiliers. Ensuite, la gouvernance de l'université est modifiée pour affirmer le pouvoir du président notamment vis-à-vis des composantes. Au niveau budgétaire, la disparition de la dotation normée nécessite une augmentation de la part des ressources propres et le développement du système des contrats qui lie un budget à des projets. L'autonomie financière s'accompagne de nouveaux outils tels la constitution de filiales ou le recours au mécénat et aux fondations. Pour le service commun de la documentation (SCD), la loi entraîne un transfert du budget dans le budget global de l'université⁵, assujéti désormais à une négociation avec la présidence. Enfin la loi met l'accent sur la transparence et le contrôle de l'État par la publication de statistiques et de rapports, d'où la notion d'autonomie relative.

Pour les universités dites à compétences élargies, cette réforme réaffirme le caractère unitaire de l'université autour d'un pouvoir de décision centralisé. Elle encourage les partenariats avec le public comme le privé autour d'une politique d'objectifs et de résultats déjà mise en avant par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du premier août 2001, entrée en vigueur en 2006. Ce contexte d'évaluation comparative des universités ajoutée à une subordination des moyens à des projets dans un contexte de

⁵ Ce transfert du budget marque également la fin de la dotation normée.

désengagement de l'État démontre l'importance de la coopération entre les établissements qui ont déjà en commun des missions et des réseaux.

LA CONSTITUTION DES PRES

La mise en commun des moyens et des compétences voit sa concrétisation avec l'essor des pôles de recherche d'enseignement supérieur (PRES).

Principes généraux

Les PRES sont créés par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Celle-ci définit des dispositions afin d'améliorer l'organisation, le financement et le développement mais aussi l'évaluation de la recherche en France. Par exemple, des outils sont créés afin de favoriser la coopération entre les différents acteurs de la recherche. Cela peut être une coopération dans le secteur privé grâce aux pôles de compétitivité ou entre des établissements publics avec les PRES et les réseaux thématiques de recherche avancée. Ces derniers fédèrent autour d'un projet scientifique commun des chercheurs d'une même aire géographique. Ce réseau prend la forme d'une fondation dite de coopération scientifique.

Par ailleurs, les PRES sont d'une toute autre envergure puisqu'ils concernent tous les établissements d'enseignement et de recherche en France. Des acteurs très divers peuvent ainsi s'associer autour d'un projet commun, dans une optique globale de promotion de la recherche. Ces regroupements sont libres pour leur forme juridique et les projets à mener. Conséquemment au constat du manque de visibilité de la recherche française notamment lors des classements internationaux, les PRES permettent une mutualisation des moyens et des compétences entre des universités, des grandes écoles et des instituts de recherche. Ce sont donc des outils de coopération importants aux possibilités élargies qui peuvent prendre la forme d'une association de type loi de 1901 à l'instar du PRES de Cergy-Pontoise ou sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique (EPCS) comme le PRES Limousin Poitou-Charentes ou l'Université de Lyon.

L'Université de Lyon⁶

Le PRES créé entre les établissements d'enseignement et de recherche de Lyon et Saint-Étienne prend la forme d'un EPCS et le nom d'« Université de Lyon ». Il est présidé par Michel Lussault, professeur des universités en géographie et président de l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements).

Il rassemble des membres des anciens pôles universitaires lyonnais ou stéphanois, formalisant et regroupant des réseaux existants. Ses membres fondateurs sont, à Lyon, les trois universités, les Écoles Normales Supérieures (ENS), l'École Centrale et l'Institut National des Sciences Appliquées ; à Saint-Étienne, l'université Jean Monnet et l'École des Mines (EMSE). Une dizaine d'établissements s'associent à ce

⁶ Cf site de l'Université de Lyon : http://www.universite-lyon.fr/82795377/0/fiche___pagelibre/

regroupement pour un total de vingt partenaires, avec par exemple l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) ou l'école nationale vétérinaire de Lyon.

Les compétences en matière de formations doctorales, de promotion au niveau international, d'insertion professionnelle ou de recrutement des enseignants-chercheurs et des post-doctorants sont transférées au PRES. De plus, un certain nombre de projets communs sont en cours de développement et sont valorisés par le regroupement, tel la délivrance de certains Masters. La mise en place de la carte universitaire multiservice commune (CUMUL), proposant une carte unique pour les étudiants et personnels de tous les établissements (vingt à la rentrée 2009) avec néanmoins des droits adaptés à chaque statut, est un exemple fort de mutualisation des ressources. Elle donne accès à la restauration universitaire, mais surtout à la documentation des établissements. Cet accès s'effectue sur les sites géographiques et par le méta catalogue BRAIN ou catalogue général des bibliothèques d'études de Lyon et Rhône-Alpes.⁷ De même, l'Université de Lyon projette la construction d'une réserve documentaire commune.

L'Université de Lyon inscrit donc sa politique de coopération dans une perspective documentaire, au niveau de l'accès aux collections, de la conservation, de l'observation des usages ou des ressources numériques. Ce contexte auquel prennent part l'UCBL et l'UJM est significatif pour notre étude, tout comme les réformes des formations des enseignants.

LA RÉFORME DE LA FORMATION DES MAÎTRES

Le processus de réforme de la formation professionnelle des maîtres s'effectue en deux temps, l'intégration des IUFM aux universités et une évolution du concours et de l'enseignement du métier.

L'intégration des IUFM

Traditionnellement, les IUFM ont hérité des fonds et bâtiments des écoles normales. Ils ont pour missions la formation initiale des enseignants et des conseillers principaux d'éducation (CPE), le développement de la recherche sur la formation et l'enseignement, enfin la formation continue. Par le caractère à la fois universitaire et professionnel de ces formations, l'IUFM se positionne entre l'école, lieu d'expérimentation du métier et l'université. Dans cette logique, s'effectue le rapprochement des IUFM avec le milieu universitaire ; un moyen de renforcer les relations entre les différents acteurs de la formation des maîtres.

Les IUFM se caractérisent par la constante évolution de leur documentation conjointement aux formations et selon l'avancée de la profession et le contexte politique et social⁸. Déjà, les IUFM naissent de l'intention de professionnaliser et élever au niveau universitaire (Licence) la formation des enseignants du premier et second degré. Par la suite, le rapprochement avec le milieu universitaire s'appuie notamment sur

⁷ http://mungo.grenet.fr/brainPortal/Brain_SearchController.jsp, consulté le 15/07/09

⁸ Delrue Laure. *L'intégration des structures documentaires d'IUFM aux SCD des universités : un si long chemin...* BBF, T 54, N°2, 2009.

l'arrivée de personnels de la filière bibliothèque dans leurs structures documentaires, mutation qui marque la mise en place de véritables politiques documentaires. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005⁹ marque un pas de plus dans cette politique donnant aux IUFM, intégrés aux universités, le statut d'écoles internes.

Cette démarche s'inscrit dans le processus général de désengagement de l'État et d'autonomisation des universités. Pour la documentation, les caractéristiques de l'intégration sont variées, nous le verrons dans notre étude de cas extérieurs. Nous pouvons néanmoins noter deux tendances, l'intégration sous forme de section ou de département ou la fusion des services dans ceux de l'établissement. La forme de l'intégration jouera un rôle important pour la cohabitation entre les structures documentaires.

En 2002, le rapport Poirot¹⁰ sur l'organisation documentaire dans les IUFM constate la nécessité d'un fonctionnement en réseau, pour une offre de formation coordonnée et la mutualisation de moyens inégaux. Ce sont donc des établissements qui ont développé très tôt les relations entre IUFM mais également avec des partenaires extérieurs comme les centres de documentation pédagogiques. Enfin, par le processus d'intégration puis la mastérisation, ils rejoignent le réseau des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La mastérisation

Avec l'intégration des IUFM, la responsabilité de la préparation aux concours est transférée aux universités. Les réflexions à propos de Masters formation des maîtres ne sont pas nouvelles et, malgré les mouvements de contestation autour des réformes dans l'éducation et l'enseignement supérieur qui ont retardé le rendu des maquettes par les établissements concernés, cette réforme entrera finalement en vigueur à la rentrée 2010. Par décision des ministres et dans le but d'un alignement sur les directives européennes autour du principe des crédits ECTS¹¹, il sera désormais nécessaire d'obtenir un Master pour passer les concours de l'enseignement. Ces formations sont reconnues au niveau du Bac +5. Cependant, il est possible de candidater lors de la deuxième année (M2), la validation du concours étant alors liée à la réussite du diplôme. Les épreuves des premier et second degrés sont harmonisées au nombre de quatre correspondant à des volets thématiques :

- les disciplines,
- l'épistémologie,
- la didactique,
- le métier.

Les épreuves restent liées aux programmes des disciplines enseignées. Elles traitent pour le premier degré, de français et culture humaniste pour une part, de mathématiques et culture scientifique pour l'autre. Les épreuves du second degré se rapportent aux

⁹ Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005

¹⁰ Poirot Albert. *L'organisation documentaire en IUFM*, rapport annuel 2002

¹¹ European Credit Transfer System : système européen d'unités d'enseignements capitalisables et transférables

programmes du secondaire. Le concours doit évaluer la connaissance du système éducatif, la culture disciplinaire ainsi que la capacité du candidat à organiser et à planifier un enseignement, à travers deux épreuves écrites d'admissibilité en janvier (cela correspond à la fin du premier semestre M2) puis deux épreuves orales d'admission en juin consistant notamment en la préparation et présentation d'un cours.

Grâce à l'intégration de la formation dans le cursus LMD, les étudiants pourront s'orienter dès la première année de licence alors que ceux qui ont échoué au concours auront la possibilité de continuer leurs études. La prise de poste est quasi immédiate et la formation doit donc donner rapidement les savoir-faire du métier. L'année 2009-2010 sera l'année charnière entre la mise en place des masters et la fin des anciennes formations sous le mode des professeurs stagiaires. Pour la rentrée 2009, un certain nombre de modalités transitoires seront mises en place selon les académies. Par exemple, pour l'académie de Lyon, l'inscription à l'IUFM vaudra inscription en master 1 et l'accès aux concours sera ouvert aux masters 1 universitaires ainsi qu'aux étudiants admissibles à la session 2009.

Donc une réforme qui redistribue les rôles de chacun, l'université se chargeant de préparer les futurs maîtres qui seront recrutés ensuite par l'État. La responsabilité de la formation repose dorénavant sur les universités, et les IUFM nouvellement intégrés auront à jouer un rôle primordial.

MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE

Dans cette partie, le projet d'une coopération documentaire entre l'IUFM de Lyon, intégré à l'UCBL et l'université Jean Monnet est présenté, suivi de la démarche adoptée pour mener à bien cette étude.

LE CADRE FONCTIONNEL DE L'ÉTUDE

Ce projet d'une coopération documentaire prend place dans un contexte d'échanges déjà existants entre les différents acteurs.

Les collections de l'IUFM s'inscrivent dans une carte documentaire régionale à travers les réseaux lyonnais et stéphanois. L'IUFM a pu travailler avec le CDDP¹² de la Loire, mais aussi avec l'INRP avec lequel est mené un plan de conservation concertée des manuels scolaires et des documents de recherche. De plus, l'UCBL comme l'UJM participent depuis longtemps aux mêmes réseaux que ce soit au sein de la CURA¹³ ou dans le cadre du PRES de l'académie de Lyon mais aussi par le travail de leurs chercheurs et doctorants à travers l'EPIC¹⁴, une école doctorale en sciences de l'éducation.

L'IUFM se caractérise par ses antennes dispersées géographiquement et un public spécifique lié au domaine des sciences de l'éducation. Les bibliothèques sont situées

¹² Centre départemental de documentation pédagogique

¹³ Conférence des universités de Rhône-Alpes

¹⁴ École doctorale en sciences de l'éducation, psychologie, information et communication

dans les différents départements de l'académie de Lyon et dépendent du SCD de l'université. Le site de la Loire s'inscrit donc dans un nouveau réseau, celui de l'UCBL et des établissements d'enseignement supérieur de la région, rassemblés aujourd'hui au sein du PRES. Cela implique de développer la coordination au sein du SCD mais aussi de réfléchir aux relations entre les antennes départementales et les établissements voisins. Le cas du site de Saint-Étienne est d'autant plus intéressant que cette ville possède une identité forte qui la différencie clairement de sa voisine, voire rivale, Lyon. Bénéficiant d'un héritage social et économique radicalement différent, Saint-Etienne est une ville naguère industrielle qui développe aujourd'hui son offre culturelle et artistique avec par exemple la Cité du Design, lieu d'enseignement, de recherche et de valorisation de la création.

Le site de la Loire doit entretenir et renforcer ses liens avec cette ville, forte de nombreux centres de ressources organisés dans un réseau efficace¹⁵. En effet, sans nier l'importance des sites délocalisés, nous pouvons penser que le pôle de Lyon et Villeurbanne profitera plus de l'intégration à l'université Claude Bernard par sa proximité géographique. Ce projet cherche donc également à légitimer l'existence et le développement de ce fonds stéphanois. Dans ce contexte de réforme de la formation des maîtres et alors que l'UJM et la BUFM¹⁶ de la Loire voient déjà circuler un certain nombre d'étudiants¹⁷ d'un fonds à l'autre, une coopération documentaire semble logique.

Finalement, la BUFM est présentée dans sa charte documentaire comme un service spécialisé dans le domaine des métiers de l'enseignement, devant proposer une offre complémentaire à celle des bibliothèques universitaires de la région. Le projet étudié s'inscrit dans cette démarche en se basant sur les besoins au niveau régional.

LA DÉMARCHE ADOPTÉE

La thématique de la coopération est large mais est limitée selon les caractéristiques des acteurs et les textes législatifs qui les encadrent. Dans un premier temps, il fut nécessaire d'étudier les coopérations existantes, pas seulement dans le milieu universitaire, mais plutôt en s'intéressant à la thématique documentaire. Ce projet « d'aide à la décision » doit permettre la mise en place du scénario final. Les besoins des établissements, en regard de la situation actuelle, doivent donc être strictement analysés.

L'état des lieux, commence ce projet, il concerne à la fois la présentation des établissements et le contexte politique et documentaire dans lequel ils évoluent. Ensuite, la comparaison des fonds permet de définir les besoins des différents acteurs. Enfin, l'étude de cas comparables complète cette réflexion qui mène à l'élaboration de scénario.

¹⁵ Cf la partie sur le réseau BRISE

¹⁶ Bibliothèque universitaire de formation des maîtres.

¹⁷ 89 étudiants de l'UJM inscrits à la BUFM de la Loire en 2009

Les documents utilisés pour l'élaboration de ce mémoire sont à la fois des textes institutionnels, des sites internet, des textes de références sur la bibliothéconomie, enfin des revues professionnelles.

Pour les données chiffrées, je me suis servie de relevés de l'ESGBU 2007 sauf note contraire. La comparaison des fonds s'effectue après une évaluation générale de ceux-ci. Cette évaluation qui s'entend au sens de diagnostic et non pas de contrôle¹⁸, s'inspire du modèle du Conspectus. Cette méthode d'évaluation d'origine américaine est développée dans les années 80. Elle permet de situer différents fonds dans une perspective de développement documentaire partagé. Elle est utile dans mon travail afin de mettre en avant la complémentarité des collections, grâce à des indicateurs divers et adaptés comme le niveau de profondeur du fonds ou les publics visés.

L'étude du contexte révèle un environnement favorable aux partenariats avec la prise d'autonomie des universités et la mise en place d'outils de regroupement au niveau territorial auxquelles s'ajoute le développement des techniques. Ainsi, ce mémoire professionnel a pour but la proposition de scénarios qui sont évalués et comparés selon des critères prédéfinis dans une optique de réalisation.

¹⁸ Cf Muet Florence. *Intégrer la démarche d'évaluation dans la bibliothèque : quelques facteurs de succès*, 2005.

Les établissements, état des lieux

Dans un souci de clarté, la présentation des établissements est distincte de celle des services de la documentation. L'IUFM, considéré comme une composante de l'UCBL, fait l'objet d'une présentation à part.

L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 ET L'IUFM

L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD¹⁹

Université à dominante scientifique, l'UCBL est créée par décret en 1970. Avec l'intégration de l'IUFM en juillet 2007, elle devient la troisième université de France. En 2007, près de 34 000 étudiants²⁰ sont inscrits, 2 615 enseignants-chercheurs et un personnel d'environ 2 600 personnes y travaillent.

Cet établissement se caractérise par son étendue géographique sur de multiples sites lyonnais mais aussi sur Pierre Bénite et maintenant dans le département de la Loire (site de l'IUFM à Saint-Étienne) et dans l'Ain avec la BUFM de Bourg-en-Bresse. Il compte vingt-deux composantes auxquelles s'ajoute l'IUFM, quinze sites, quatre-vingt cinq unités de recherche, dix-sept écoles doctorales et un observatoire astronomique pour un budget initial de 105 millions d'euros. Les enseignements couvrent une large part des disciplines scientifiques et de la santé²¹ au niveau général et professionnel et dans une optique régionale, nationale mais également internationale.

La recherche est axée autour d'une thématique sciences et santé : cancérologie, environnement et matériaux. Cependant, Lyon 1 participe également à la recherche en sciences humaines, par exemple à travers l'EPIC qui bénéficiera de l'arrivée de l'IUFM comme les préparations aux capes et à l'agrégation en sciences. De nombreux liens sont entretenus entre l'Université et le secteur public ou privé. Pour la valorisation de la recherche comme de ses formations, l'UCBL a ainsi créé Ezus Lyon, une filiale privée dont elle est actionnaire et qui tisse des liens avec le secteur industriel. De plus, l'établissement mène de nombreux partenariats au niveau régional, avec l'accord Rhône-Alpes inter-établissement qui permet un accès gratuit aux bibliothèques d'études de la région, et au niveau international. Cette université possède ses ressources propres par le biais du mécénat (Fondation d'entreprise Lyon 1) et dispose de moyens et de compétences significatives en matière de partenariats.

¹⁹ Cf site web de l'université Claude Bernard Lyon 1 : <http://www.univ-lyon1.fr/>

²⁰ Les données de la présentation sont issues du portail de l'université et des documents de communication.

²¹ Disciplines auxquelles il faut ajouter les STAPS.

Quant aux sciences de l'éducation, l'UCBL propose neuf formations qui composent le secteur « enseignement et pédagogie » : préparations aux CAPES, CAPEPS, CAPET ou agrégation dans les sciences ou l'éducation sportive.

DE L'ÉCOLE NORMALE À L'IUFM²²

L'IUFM de l'Académie de Lyon est créé par décret du 7 Juin 1991, en application de la Loi d'orientation sur l'éducation. Il récupère alors les fonds des écoles normales d'instituteurs de Lyon, Bourg-en-Bresse et Saint Étienne ainsi que ceux de l'École nationale d'apprentissage de Villeurbanne.

Établissement public à caractère administratif, l'IUFM prend en charge la formation professionnelle initiale des personnels enseignants ainsi que leur formation continue. Il participe à la recherche, en coordination avec les laboratoires régionaux ou nationaux. Enfin il propose quarante-trois préparations aux concours de l'enseignement²³, réparties dans les trois centres départementaux, son offre concerne le premier et second degré, c'est-à-dire les postulants au professorat des écoles (PE), au professorat des lycées et collèges (PLC) préparant le CAPES, le CAPET ou CAPEPS, au professorat des lycées professionnels (PLP) avec CAPLP et enfin au concours de CPE²⁴. En 2008, 2 350 étudiants²⁵ et 1 309 stagiaires sont accueillis à l'IUFM de Lyon ; ils bénéficient des échanges menés au niveau international.

Aujourd'hui école intégrée à l'UCBL²⁶, l'IUFM connaît quelques évolutions intéressantes, il est ainsi composé en quatre départements sur le modèle de l'UCBL, dans lesquels peuvent se développer des projets de recherche. Ils correspondent à quatre domaines :

- sciences, technologies et santé (dont éducation physique et sportive),
- sciences humaines et sociales (dont sciences de l'information et de la communication),
- arts, lettres et langues,
- économie et gestion.

LE SCD ET LA BUFM²⁷

LES BIBLIOTHÈQUES ET LES PERSONNELS

Le SCD de l'UCBL est composé de sept bibliothèques universitaires qui sont plus ou moins spécialisées selon le site desservi, par exemple l'odontologie dans le huitième arrondissement de Lyon. La BUFM est quant à elle composée de quatre bibliothèques de tailles inégales, situées sur Lyon, Saint Etienne, Bourg-en-Bresse et Villeurbanne. Ce dernier site est spécialisé dans les formations techniques et technologiques.

²² Pour un historique plus complet, se reporter aux travaux sur l'IUFM de l'Académie de Lyon, cités dans la bibliographie.

²³ La terminologie de ces formations est amenée à changer avec les nouveaux masters.

²⁴ Concours du professorat des écoles.

²⁵ Le nombre d'étudiants et de stagiaires dans les IUFM est extrait du site internet.

²⁶ Décret n°2007-623 du 3 mai 2007.

²⁷ Se reporter au tableau comparatif des établissements du PRES de l'Académie de Lyon

Le personnel du SCD comprend soixante-deux personnes et la BUFM, vingt-sept agents. Le personnel de la BUFM est de statuts très divers : filière des bibliothèques, professeurs aux compétences élargies et contractuels.

Lorsque l'IUFM de l'Académie de Lyon rejoint l'UCBL, la modification du statut entraîne le transfert des personnels, du budget et des ressources matérielles au SCD. Selon le texte sur les modalités d'intégration de la BUFM de l'Académie de Lyon au SCD de l'UCBL (janvier 2009), les modalités provisoires sont les suivantes : la BUFM reste pour l'instant indépendante des départements²⁸ du SCD. Cependant, la politique documentaire est définie en accord avec l'UCBL. Le directeur du SCD de Lyon 1 prend autorité sur le personnel BIATOS et gère le budget. Le texte d'intégration évoque la création d'une Commission documentaire spécialisée, où l'université Jean Moulin, l'université Louis Lumière, l'UCBL, l'UJM et l'INRP suivent le fonctionnement de la BUFM²⁹. Cette intégration s'est faite dans le respect de la *Charte pour une bonne intégration des IUFM à l'université*, rédigée par la CDIUFM³⁰, en faveur notamment du maintien des centres départementaux et des services communs. La BUFM intègre un établissement en mouvement, bénéficiant par exemple du projet de mise en place d'un nouveau SIGB.

Ainsi les missions traditionnelles et les sites locaux sont pour l'instant maintenus, la BUFM rejoint un service de documentation riche et développé alors que l'UCBL élargit le champ de ses formations et se tourne ainsi vers de nouveaux publics.

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE ET LES PUBLICS

Les domaines couverts par le SCD sont diversifiés : sciences, techniques, médecine, pharmacie et sport auxquels s'ajoutent désormais les sciences humaines et sociales en lien avec les préparations aux concours. Les ressources électroniques tiennent une place importante du fait de la dominante scientifique, près de 10 000 titres de périodiques électroniques ou bases de données sont accessibles sur place et à distance. Par son statut de Cadist³¹ en chimie et en pharmacie, le SCD perçoit des subventions du Ministère de l'enseignement supérieur pour l'acquisition de périodiques et de suites de niveau recherche. De même, pôle associé de la BNF dans ces disciplines, il bénéficie de subventions pour enrichir l'offre en monographies étrangères. Le public est de type universitaire, 14 858 lecteurs pour un budget documentaire de 3 311 699 euros. Les formations aux techniques documentaires sont mises en avant et de nombreux chantiers sont en cours comme la rénovation de la bibliothèque universitaire (BU) de sciences et le déménagement de la BUFM de la Croix-Rousse.

La BUFM est spécialisée dans le domaine de l'éducation et propose des ressources pour la formation des enseignants. Ainsi, les besoins dans les IUFM, avant la réforme, pour les premières années, concernent les manuels de préparation aux épreuves (textes administratifs, annales, comptes rendus de jurys de concours), pour les deuxièmes

²⁸ C'est-à-dire que la BUFM conserve un fonctionnement vertical alors que le SCD est organisé en fonctions transversales.

²⁹ Cette commission reste pour l'instant un projet.

³⁰ Conférence des directeurs d'IUFM.

³¹ Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.

années, plutôt des documents servant à préparer les cours, des ouvrages de littérature jeunesse, mais aussi toutes les sources d'information utiles pour l'élaboration de leur mémoire, enfin, les ouvrages théoriques sur la pédagogie et la didactique de leur discipline. On trouve alors des documents sur l'histoire des institutions éducatives, la didactique des disciplines, la pédagogie, la psychopédagogie, l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement et des manuels scolaires dans le premier et second degré. Les collections sont en majorité de niveau universitaire, en langue française mais des ouvrages de niveau recherche et de langue étrangère sont acquis par exemple pour le fonds Aspasia, fonds de référence sur l'histoire des femmes et du genre en éducation. La BUFM est ouverte à tous les publics mais les usagers sont surtout des étudiants préparant le concours, stagiaires post-concours, formateurs et enseignants chercheurs mais aussi tout personnel de l'éducation nationale ou personnes intéressées par les sciences de l'éducation. Elle a ainsi 4 506 lecteurs pour un budget documentaire de 248000 euros. Elle remplit les missions traditionnelles dévolues aux bibliothèques : acquisition, valorisation, communication des collections, information et formation des usagers. Selon la Charte documentaire de la BUFM, elle n'a pas vocation à l'encyclopédisme ni à l'exhaustivité ni à remplir une mission patrimoniale. Elle est par contre amenée à coopérer avec les « autres instances documentaires », notamment en matière de conservation, menée au niveau académique.

Pour conclure, l'IUFM intègre une université aux fortes capacités, qui devra répondre aux besoins liés aux masters métiers de l'enseignement. Les bibliothèques de l'IUFM apportent alors une valeur ajoutée par leur capital documentaire mais aussi par les compétences développées dans ces domaines particuliers par leur personnel.

BUFM DE LA LOIRE, SPÉCIFICITÉS

UN INTERLOCUTEUR AU NIVEAU RÉGIONAL

Le site de formation de la Loire accueille, en 2008, 506 étudiants et 185 stagiaires pour dix préparations aux concours et cinq parcours de formation initiale prévues à la rentrée 2009 :

- préparation aux concours du premier et second degré (anglais, arts plastiques, EPS, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes et lettres classiques, mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre),
- formation initiale des premier et second degrés (anglais, histoire-géographie, lettres modernes, mathématiques).

Il développe de nombreux partenariats avec les établissements culturels, les centres de ressources documentaires locaux ou les établissements d'enseignement. Par exemple, les étudiants et stagiaires de l'IUFM peuvent être amenés à travailler avec ceux de l'École des mines ou de l'ENASE³². De plus, la mobilité des lecteurs entre la BUFM et le SCD

³² École nationale supérieure de l'architecture de Saint-Étienne.

de l'UJM est favorisée par une inscription gratuite. Enfin, le pôle de recherche de l'IUFM sur les sciences humaines et sociales est situé dans cette antenne.

ÉVALUATION DU FONDS DE LA BUFM DE LA LOIRE³³

La BUFM de la Loire appartient au réseau de la BUFM. Elle offre un fonds en grande partie en libre accès, spécialisé dans les sciences de l'éducation et à destination d'un public particulier.

Ses collections connaissent un taux de rotation intéressant (44%) et son personnel est constitué de deux PRCE³⁴, une bibliothécaire d'État et deux CAE³⁵. En 2008, elle comptabilise 889 lecteurs soit 21 % du total de la BUFM. Ses collections reprennent les grandes thématiques du réseau de la BUFM de l'Académie de Lyon:

- manuels scolaires,
- littérature jeunesse de fiction et documentaires,
- connaissance du système éducatif : histoire des institutions éducatives, organisation de l'école, politiques éducatives, orientations et programmes,
- didactique des disciplines : premier et second degré, éducation spécialisée,
- gestion des apprentissages : pédagogie, éducation, connaissance de l'enfance et de l'adolescence,
- préparation aux concours : annales, rapports de jury, programmes d'enseignement, documents d'accompagnement,
- documentation disciplinaire de base.

Le fonds sciences de l'éducation est d'un volume d'environ 7948 documents répartis de la cote 370 à 379 (classification décimale Dewey). Nous remarquons l'importance de la cote 371 sur l'organisation de l'enseignement qui constitue 46% du fonds sciences de l'éducation. Cette cote concerne notamment les ouvrages portant sur la formation des enseignants (dont préparation aux concours) et l'enseignement spécialisé qui connaissent un taux de rotation intéressant avec 49% de documents empruntés 30 fois ou plus. Un chiffre qui doit être nuancé du fait du prêt limité, pour les annales, à une semaine.

Les documents sur l'enseignement primaire (cote 372) sont également fortement empruntés (39,9%), ils correspondent à 24,7% du fonds et concernent le public professorat des écoles, très présent à l'IUFM.

Enfin si l'offre en ressources numériques est, jusqu'à l'intégration, peu importante, la BUFM possède de nombreux périodiques spécialisés dans les sciences de l'éducation. Des périodiques de référence ou de niveau recherche qui constituent plus de la moitié des abonnements.

Ainsi, le fonds des sciences de l'éducation est un atout important de la BUFM. Nous pouvons relever son taux de renouvellement et son taux de rotation avec 34% des ouvrages empruntés 30 fois ou plus. Cela est lié à un taux d'emprunt significatif dans les

³³ Se reporter au tableau et aux graphiques sur l'évaluation du fonds sciences de l'éducation de la BUFM de la Loire

³⁴ Professeur certifié.

³⁵ Contrat d'aide à l'emploi.

BUFM, avec 71 prêts par lecteur pour le site la Loire³⁶. Un public captif, assidu et gros emprunteur en lien avec une documentation de type professionnelle. Ce fonds se positionne en complémentarité avec l'offre universitaire.

LE RÉSEAU BRISE

La BUFM de la Loire évolue dans un contexte régional spécifique. Preuve de cette affirmation territoriale, le réseau BRISE (Bibliothèques en Réseau Informatisé de Saint-Étienne), qui fut précurseur à sa création³⁷, est encore unique aujourd'hui pour son caractère multi institutionnel.

En effet, une étude du réseau³⁸ montre qu'il est hétérogène c'est-à-dire constitué d'établissements municipaux comme d'établissements relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce réseau naît en 1988 dans un contexte d'informatisation des catalogues documentaires. A l'initiative des responsables de la bibliothèque municipale, il rassemble alors la bibliothèque universitaire ainsi que deux grandes écoles mais concerne aujourd'hui 31 centres de ressources³⁹ autour d'un catalogue collectif, une base d'acquisitions à budgets séparés, une carte d'emprunt unique et un fichier lecteur commun. En 1999, le réseau est scindé en deux parties : « Brise ville » qui rassemble les établissements municipaux et « Brise ES » pour l'enseignement supérieur. Deux branches du réseau avec deux OPAC différents, Opsys pour le premier et Loris pour les autres, qui conservent une cohésion autour du projet originel et d'une association pour la promotion du réseau. Créée en 1993, celle-ci propose un journal, des rencontres, des formations, des voyages professionnels entre les personnels des établissements du réseau. Garante d'un lien renforcé et moins formalisé entre les partenaires, l'association reflète l'esprit communautaire de BRISE. Le réseau fonctionne grâce à un catalogue unique (norme Z 3950) et un catalogage partagé. Les spécificités de chacun sont prises en compte, par exemple avec une double indexation, Rameau étant complété par le thésaurus particulier à l'école d'architecture. Un autre exemple de coopération, la présence d'une annexe de la bibliothèque municipale, voisine de la bibliothèque universitaire de droit et de lettres, qui permet une circulation entre les établissements.

Les partenaires apprécient les échanges interprofessionnels, le partage des compétences et des expériences. Mais le réseau a permis au départ l'économie des moyens et la participation à une informatisation à grande échelle des fonds. Outil de valorisation des fonds et de l'agglomération stéphanoise, le réseau permet une rationalisation des collections bénéfique à l'ensemble des partenaires. L'économie des moyens et de l'espace ainsi que le constat d'une amélioration de l'offre et de la qualité des services prouvent la réussite de cette entreprise.

L'absence de certains fonds documentaires peut paraître problématique. Les responsables du projet ont choisi de privilégier les principaux centres de ressources

³⁶ Données ESGBU 2008 en annexe.

³⁷ Melot Michel. *La coopération entre les bibliothèques françaises*, 1991.

³⁸ Limam Latifa. *Les réseaux inter-bibliothèques : étude de cas : le réseau BRISE*, 1998

³⁹ <http://bossa.univ-st-etienne.fr:8080/lorisopac/jsp/index.jsp>

documentaires stéphanois. Le caractère décentralisé des fonds de l'IUFM de la Loire et son appartenance à un autre réseau peuvent expliquer son absence. L'appartenance au réseau BRISE aurait pu être un outil de coopération mais le choix de favoriser le réseau des IUFM au réseau local semble évident.

Aujourd'hui, l'intégration de l'IUFM à l'UCBL modifie le contexte et les enjeux. La participation au réseau BRISE ne semble plus judicieuse. La BUFM doit se situer dans un contexte académique en tant que bibliothèque intégrée au SCD d'une université lyonnaise.

L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET, À SAINT-ÉTIENNE

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT⁴⁰

L'Université Jean Monnet (UJM) est un établissement pluridisciplinaire créé en 1969, enseignant les arts, lettres et langues, les sciences humaines et sociales (dont les sciences de l'éducation), le droit, l'économie et la gestion, les sciences, les technologies et la santé (comprenant les STAPS⁴¹). Desservant l'agglomération Saint-Étienne métropole, l'université possède de nombreuses filières professionnelles. De taille moyenne avec 13 241 étudiants, l'établissement s'insère localement dans une carte documentaire efficace grâce au réseau BRISE. Elle participe au réseau universitaire de l'académie de Lyon en étant membre du PRES.

La recherche est développée par 422 enseignants-chercheurs ou chercheurs à travers 31 laboratoires dont le MODYS⁴² qui touche aussi aux sciences de l'éducation. L'université participe à l'EPIC.

Dans le domaine des sciences de l'éducation, l'UJM propose les formations suivantes :

- préparation aux épreuves du Capes, conjointement avec l'IUFM, et à l'agrégation (onze formations prévues pour la rentrée 2009),
- licence sciences humaines et sociales mention sciences de l'éducation,
- master mention médiations et construction des identités collectives, spécialité construction des mondes communs, sciences de l'éducation, finalité recherche.

LE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Le SCD est réparti en quatre lieux différents qui correspondent à trois facultés disciplinaires :

- la section droit-lettres sur le site de la Tréfilerie à Saint-Étienne, qui connaît actuellement des travaux d'extension et de rénovation,
- la section sciences sur le campus de la Métare,
- la section médecine sur le campus Bellevue,
- une antenne, située dans la ville de Roanne.

⁴⁰ <http://portail.univ-st-etienne.fr/> [consulté le 14/08/09]

⁴¹ Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

⁴² Mondes et dynamiques des sociétés.

Ajoutons à cela les fonds des centres de recherche, pas toujours accessibles, et le fonds de l'IUT de Saint-Étienne présentés en tant que bibliothèques associées. La politique documentaire est axée sur des ressources de niveau universitaire et pluridisciplinaire. Desservant 8 044 lecteurs en 2007, le SCD bénéficie d'un budget documentaire de 951 496 euros. Son personnel est constitué de 36 personnes. Notons qu'une partie du fonds, en cours de rétroconversion, est encore en CDU⁴³.

LES SCIENCES DE L'ÉDUCATION À JEAN MONNET

Le fonds des sciences de l'éducation se situe dans le pôle sciences économiques, humaines et sociales dans le secteur droit-lettres du SCD. Il se trouve encore en CDU.

Comme je l'ai remarqué dans mon rapport de stage effectué en mars 2009⁴⁴, les sciences de l'éducation ne constituent pas un fonds important, tant du point de vue du budget d'acquisition (8% du pôle sciences économiques humaines et sociales en 2008) que du volume de documents puisqu'il concerne environ moins de 2000 documents, c'est-à-dire moins d'1% des collections. Il se constitue en majorité de documents en langue française de niveau pédagogique, la couverture linguistique est ainsi peu étendue et les niveaux 4 et 5 peu couverts. La pluridisciplinarité de l'établissement et l'absence de charte documentaire peut expliquer l'insuffisant développement du fonds. La politique documentaire privilégie la documentation de base à destination du premier cycle : les annales et rapports de jury, les documents sur l'enseignement en général et les textes pédagogiques.

Le public cible serait avant tout les étudiants préparant les épreuves du CAPES ou de l'agrégation et/ ou en formation dans la Licence sciences de l'éducation. Cependant mon étude des fonds et des usages a révélé que le public le plus assidu est de type « professeur des écoles ». Les étudiants en licence sciences de l'éducation sont également demandeurs du fonds mais ceux préparant les concours du second degré ont plutôt recours à une documentation spécialisée dans leur discipline. Nous pouvons aussi rappeler une utilisation significative des ouvrages de références, des textes de préparation aux concours, de la documentation sur l'histoire de l'éducation ou la didactique de disciplines.

Ainsi, le fonds des Sciences de l'éducation à l'université Jean Monnet est adapté aux missions traditionnelles des universités en matière de préparation aux concours de l'enseignement. La pluridisciplinarité de l'établissement est un atout, offrant une documentation pour la préparation des épreuves disciplinaires.

⁴³ Classification décimale universelle.

⁴⁴ Roques-Despréaux Véronique. *Le Fonds des Sciences de l'Éducation à l'Université Jean Monnet*, 2009

Diagnostic et enjeux

La présentation des établissements et du contexte politique doit être complétée par une étude de l'environnement documentaire. La connaissance des enjeux actuels permet ensuite de définir les besoins liés à ce projet.

LA CARTE DOCUMENTAIRE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION⁴⁵

PRÉSENTATION

La BUFM de la Loire évolue au sein de plusieurs réseaux. Appartenant au réseau des IUFM et elle intègre celui du SCD de l'UCBL et, plus largement, le réseau universitaire. De par sa spécificité elle tient également une place privilégiée, en tant que BUFM, au sein de la carte documentaire académique⁴⁶ en sciences de l'éducation. J'ai présenté cette carte dans mon rapport de stage⁴⁷ et j'en résume ici les points essentiels et les acteurs principaux.

L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE (INRP)⁴⁸

L'INRP est un acteur majeur de la carte documentaire en sciences de l'éducation. Cet institut de recherche est membre associé du PRES de Lyon, Cadist et pôle associé de la BNF en éducation, il bénéficie donc de subventions et doit remplir les missions liées à son statut.

Les Cadist sont nés dans les années 80⁴⁹ avec notamment pour mission d'établir une carte documentaire nationale d'un très haut niveau à destination de la recherche. Les établissements choisis ont pour missions, outre les acquisitions, la diffusion de l'information scientifique et technique, la conservation partagée, la veille et l'animation des réseaux disciplinaires. Un rôle élargi et diversifié qui souffre aujourd'hui de l'impossibilité de proposer une offre exhaustive dans un domaine. Pour l'INRP, à cette problématique, s'ajoute une diminution de sa fréquentation, due à sa délocalisation sur Lyon, entre 2001 et 2003.

Cependant, son installation dans cette ville est un atout pour la carte documentaire régionale. Cet établissement tient une place non négligeable dans notre projet par son statut mais aussi par son positionnement géographique et son intérêt pour les problématiques du métier. En effet, l'un des programmes de recherche traite de la

⁴⁵ Se reporter au tableau « Carte documentaire » en annexe.

⁴⁶ Cette carte concerne les fonds de Lyon et Saint-Étienne..

⁴⁷ Op. Cit.

⁴⁸ <http://www.inrp.fr/inrp>, [consulté le 19/02/09]

⁴⁹ Jolly Claude. « Les cadist », *BBF*, 2006, n° 1, p. 56-61.

« professionnalité enseignante » et amène à réfléchir sur les évolutions du métier. Sa bibliothèque, importante quantitativement (600 000 volumes), comprend un fonds patrimonial remarquable, riche de 20 000 ouvrages antérieurs à 1911 et propose de nombreuses ressources numériques. Elle offre de la documentation de niveau recherche, notamment en langues étrangères. Dépôt légal pour les rapports de jury par exemple, l'INRP recoupe avec ses collections l'offre de l'IUFM dont il a par ailleurs récupéré certains fonds. Le public peut ainsi y trouver de la littérature jeunesse, des manuels scolaires, des textes officiels, du parascolaire, ainsi qu'environ 550 abonnements courants.

Ainsi, L'INRP a pour atout un fonds riche et spécialisé à disposition des chercheurs. Alors qu'il cherche à conquérir de nouveaux publics, il est sûr que sa bibliothèque, en tant que centre de ressources de référence dans ce domaine, a un rôle à jouer dans la création et le développement d'une carte disciplinaire.

LE CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE DE L'ACADÉMIE DE LYON (CRDP)⁵⁰

Le CRDP est un établissement public national administratif, sous tutelle du CNDP et du rectorat. Il appartient au SCÉRÉN, réseau des centres de documentation pédagogique dont les missions principales sont l'offre documentaire, l'éducation artistique et culturelle, le développement des TICE et la formation. Une des particularités des CRDP est d'avoir 1/3 du budget en ressources propres, ce qui leur permet de développer leur propre production éditoriale. Le CRDP de Lyon est constitué des CDDP du Rhône, de la Loire et de l'Ain.

Son autre particularité est la politique récente de diminution des acquisitions, notamment des supports papiers, et la concentration sur les ressources multimédia. Suite à la décision du directeur du CRDP, certains fonds ont été donnés à l'IUFM. Face aux restrictions budgétaires, le réseau connaît également une diminution des personnels, d'où le sentiment d'un avenir incertain pour les CRDP. S'adressant au milieu professionnel, les fonds du CRDP de Lyon, quelque peu vieillissants, connaissent une baisse de la fréquentation due à l'évolution des pratiques des enseignants ou aux nouvelles technologies d'accès à l'information. Ils sont pourtant riches en supports pédagogiques et en archives. Attirant un public de proximité, le réseau souffre⁵¹ d'un problème d'image et de communication. Les acquisitions se resserrent sur des fonds particuliers comme le pôle cinéma à Lyon ou le pôle design à Saint-Étienne. L'évolution des médiathèques du CRDP montre un positionnement qui, s'il peut être regretté, les place à part dans la carte documentaire régionale en sciences de l'éducation.

Enfin, le CRDP se démarque par la diversité de ses missions ; il propose des formations et des conseils, l'assistance aux projets, une activité d'édition, et met à disposition, sur le site de Lyon, un atelier de maintenance audiovisuel. Ainsi, le CRDP est riche en ressources non documentaires et en savoir-faire qui en font un établissement unique

⁵⁰ <http://www.crdp.ac-lyon.fr/>, [consulté le 24/08/09]

⁵¹ D'après les entretiens menés au CRDP de Lyon et au CDDP de la Loire.

dans le paysage de l'éducation et de l'enseignement et un partenaire indispensable pour les différents acteurs de ce milieu. Il permet de rassembler État, collectivités territoriales, professionnels de l'éducation, parents et étudiants, associations et secteur privé. C'est donc un lieu où faire converger les actions les plus diverses en faveur de l'éducation, un lieu où promouvoir la coopération entre les acteurs de l'éducation et de l'enseignement.

Ses relations avec l'IUFM prennent davantage la forme d'échanges autour des formations que sous forme de coopération documentaire. Par exemple, le CRDP de Lyon met en place une offre de formation à destination des documentalistes et travaille en collaboration avec l'IUFM autour de ce Capes. Alors que la BUFM remplit aujourd'hui le rôle de bibliothèque professionnelle traditionnellement dévolue au CRDP, le processus d'intégration rend plus difficile la mise en place de nouveaux partenariats. Pourtant des projets de ce type émergent⁵² et certains CRDP ont pu fusionner leur fonds avec celui de l'IUFM comme pour le centre de ressources commun CDDP-IUFM de Haute-Saône.

L'UNIVERSITÉ LOUIS LUMIÈRE-LYON 2⁵³

Au sein de l'académie de Lyon il nous faut également citer l'université Louis Lumière, dont l'offre documentaire en sciences de l'éducation est conséquente.

Sa politique d'acquisition prend en considération la carte documentaire lyonnaise, en laissant la conservation et une part majeure du niveau recherche à l'INRP. Les fonds doivent répondre aux besoins d'étudiants de filières diverses, dont ceux préparant le Capes. Les acquisitions suivent donc les bibliographies et les prescriptions des enseignants. Un atout de l'université Lumière est son interdisciplinarité ainsi que son offre en matière de périodiques et de bases de données en ligne.

Les enseignements en sciences de l'éducation commencent en troisième année de Licence ; ce sont avant cela des mineures insérées dans les majeures de sociologie ou de psychologie ou dans un parcours bi-disciplinaire « éducation et langage ». Trois masters à finalité de recherche et quatre masters à finalité professionnelle viennent compléter cette offre. L'activité de recherche en éducation s'effectue au sein de l'EPIC. Le fonds est intéressant dans le domaine de l'éducation spécialisée, de la formation des adultes (hors entreprise) et de la formation continue et en alternance. Il est également pourvu en ouvrages de préparation aux concours.

L'université propose des formations hors enseignement et des diplômes multidisciplinaires comme le « master sciences de l'éducation spécialité promotion et éducation pour la santé ». Ainsi le fonds est plutôt axé sur les théories de l'éducation et l'organisation de l'enseignement, et ne traite en aucun cas des ouvrages pédagogiques comme les manuels scolaires.

En matière de partenariat, les différents acteurs de la documentation en sciences de l'éducation (en fait l'INRP et l'IUFM) peuvent participer à la commission scientifique

⁵² Actuellement, il faut citer un projet de partenariat documentaire entre les directions de l'IUFM et du CRDP de l'académie de Lyon.

⁵³ <http://www.univ-lyon2.fr/>. [consulté le 24/08/09].

consultative mise en place par Lyon 2. Elle permet aux acquéreurs de l'université de connaître les besoins des enseignants et l'évolution des formations et d'échanger avec des professionnels des deux autres établissements autour de l'offre documentaire. Cela montre l'intérêt qu'elle porte à une politique documentaire concertée.

CARTE DOCUMENTAIRE ET CARTE DES FORMATIONS :

Cette étude révèle une carte riche et complémentaire avec un fonds de niveau recherche (INRP), des fonds spécialisés du CRDP et des IUFM et des collections en appui grâce aux universités qui proposent également une offre intéressante dans le domaine de l'éducation. Enfin l'université Jean Moulin-Lyon -3, spécialisée dans les lettres, langues, sciences humaines et droit, participe à la formation en sciences de l'éducation.

La carte des formations pour la rentrée 2009⁵⁴ renforce cette complémentarité :

- l'IUFM reste le premier pourvoyeur dans la formation aux concours. En effet, 2009-2010 sera une année de transition, pendant laquelle le fonctionnement sur la partition CAPES pour les IUFM/ agrégation aux universités, est maintenu.

- L'UCBL, malgré une offre de formations inférieure aux autres universités, bénéficie des compétences de l'IUFM intégré. Cela induit de nouveaux publics et un alignement de l'offre documentaire.

- Au niveau des agrégations, les formations sont complémentaires entre les universités lyonnaises et stéphanoises. Certaines sont communes, d'autres couvertes seulement par un établissement, selon ses spécificités, comme l'agrégation de mathématiques à l'UCBL.

- L'IUFM est seul à couvrir les préparations aux concours pour les lycées professionnels (CAPLP). En général il est plus compétent en matière d'enseignement dans des établissements techniques (CAPET).

- Les universités lyonnaises sont spécialisées par disciplines. L'UJM se distingue par une offre conséquente avec quinze formations. Son positionnement particulier dans la région de la Loire ainsi que sa pluridisciplinarité explique l'importance de son offre.

Ainsi, l'étude de la carte des formations montre une politique concertée, permise par le dialogue autour de cette discipline au sein du PRES. La réforme de la formation tend à renforcer cet état des lieux. Nous notons enfin la proximité entre les formations de Lyon et de Saint-Étienne, cette ville-centre de la Loire proposant une offre parallèle à celle de Lyon, en matière de formations aux métiers de l'enseignement. L'UJM doit donc renforcer son offre documentaire, en s'associant avec la BUFM de la Loire afin de répondre aux enjeux de la mastérisation.

⁵⁴ Se reporter au tableau « Formations aux concours 2009 » en annexe.

ÉTUDE COMPARATIVE DES SITES DE LA BUFM ET DE L'UJM⁵⁵

DES REMARQUES GÉNÉRALES

Bien que les bibliothèques de formation des maîtres fassent partie intégrante du SCD de l'UCBL, je les distingue dans cette partie comparative afin de souligner leurs spécificités.

La BUFM se distingue par sa taille en comparaison à l'UCBL et, dans une moindre mesure, à l'UJM :

- 4 506 lecteurs pour la BUFM contre 14 858 pour l'UCBL et 8044 pour l'UJM,
- des dépenses documentaires de 204 171 euros à la BUFM face aux 2 715 760 euros de l'UCBL⁵⁶,
- des budgets documentaires sans équivalence avec 248 000 euros pour la BUFM et 3 311 699 euros pour l'UCBL.

Les données budgétaires montrent des dépenses par lecteur qui sont plus importantes à l'université.

Cependant, la BUFM possède un nombre relativement important de documents et comptabilise des statistiques de prêt au dessus de la moyenne avec 223 289 prêts à domicile, ce qui équivaut à **49,5 prêts par lecteur**. En comparaison, l'UJM effectue 121 800 prêts (15,1 par lecteur).

L'UCBL se positionne en tant qu'université importante au niveau régional, cela est lié à sa dominante scientifique, source d'attractivité pour les nombreuses entreprises du secteur de la chimie et de la santé à Lyon.

Plus petite que l'UCBL, l'UJM se distingue par sa pluridisciplinarité, desservant l'agglomération stéphanoise voire le département. Une offre de formation multidisciplinaire augmente les domaines à couvrir et par conséquent diminue la possibilité d'une politique documentaire pointue sur l'ensemble des collections. Avec 234 593 ouvrages (volumes), son offre est étendue, proche du nombre de documents de l'UCBL (286 034), et montre une gestion efficace des moyens.

Avant la réforme, ces trois établissements préparaient aux concours de l'enseignement, les universités à l'agrégation et aux Capes conjointement aux IUFM, ces derniers se chargeant ensuite de la formation des lauréats. Notons tout de même que l'UJM et l'IUFM possèdent une expérience plus grande dans ce domaine, l'UCBL ne proposant qu'un nombre minime de formations en regard de son offre globale. L'UJM entretient dans ce domaine des relations anciennes avec l'IUFM en disposant de ressources en appui pour les formations et la recherche. L'étude de la carte des formations montre la place centrale de l'IUFM de Lyon, dans le Rhône, et de l'UJM, dans la Loire. De plus, l'offre de l'IUFM de la Loire s'aligne avec celle de l'université stéphanoise notamment pour le Capes arts plastiques qui n'est pas couvert par les autres établissements.

En intégrant l'IUFM, l'UCBL étend son offre disciplinaire ainsi que son rayonnement régional grâce au site stéphanois alors que la BUFM reste un service documentaire

⁵⁵ Se reporter aux tableaux comparatifs en annexe.

⁵⁶ Dépenses liées notamment aux abonnements électroniques et aux achats du Cadist.

spécialisé. Les taux d'emprunts montrent l'efficacité de ces fonds qui, par leur intégration à une université, bénéficieront de nouveaux réseaux et d'une politique plus active en matière de valorisation. L'UJM enfin est une université modeste en comparaison avec ses voisines lyonnaises. Malgré des moyens inférieurs, elle répond aux besoins d'un public diversifié en tant que pôle de référence pour l'enseignement supérieur dans la Loire. Ce rôle justifie la mise en place de partenariats au niveau régional.

COMPARAISON DES FONDS EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION DES BUFM ET DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET

Cette étude comparative relève les similitudes et différences entre les fonds en éducation, cotés en CDU à l'UJM et en classification décimale Dewey dans les BUFM. Du fait de la spécificité de la BUFM, le fonds sciences de l'éducation constitue une part importante (19%) des collections alors que la pluridisciplinarité de l'UJM rend négligeable son fonds qui constitue 0,7%⁵⁷ de l'ensemble. Cette analyse sera illustrée par des graphiques.

Il convient de comparer le fonds de l'université stéphanoise avec celui de la BUFM site de la Loire puisque ce sera son interlocuteur au niveau local. Ces deux collections connaissent et entretiendront par la suite des interactions : mobilité des personnels et des publics par exemple. Après avoir établi une équivalence entre les modes de classification et grâce aux fonctionnalités du SIGB LORIS, j'étudie la répartition des fonds par cotes et leur activité. J'appelle « hits » des documents sortis 25 fois ou plus⁵⁸ et je parle de taux de rotation pour évaluer la part de hits par cote. Cette étude comparative permet de déduire les points suivants :

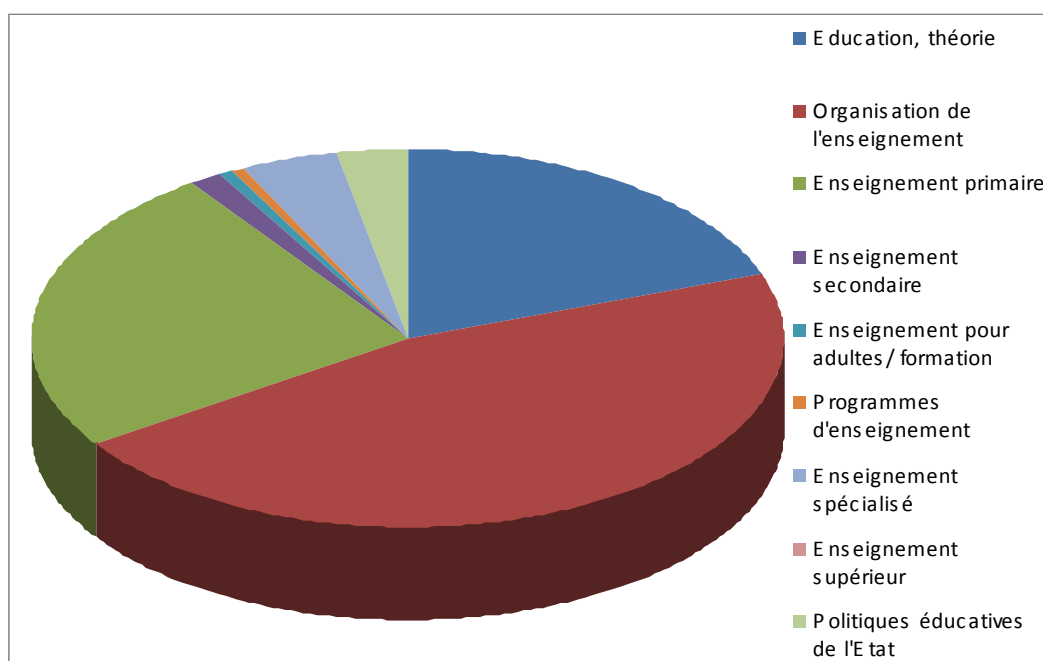
- avec 1 743 documents, le SCD de l'UJM possède une offre pauvre par rapport à la BUFM (7 948),
- l'UJM couvre surtout le domaine de la pédagogie (28% du fonds) et les réflexions sur l'éducation et l'école (16%),
- la BUFM couvre largement les cotes 370, 371 et 372 qui correspondent au milieu de l'éducation et ses théories (que l'on peut rapprocher de la pédagogie), à l'organisation de l'enseignement et à l'enseignement primaire,
- les documents pour la préparation aux concours sortent souvent, c'est un domaine qui demande une actualisation continue ainsi que de nombreux exemplaires, ce qui explique aussi son importance quantitative. Il est mieux couvert par la BUFM dont il compose 19% du fonds éducation,
- les documents portant sur l'enseignement général du premier et du second degré (372-373) sont utiles pour l'apprentissage du métier et la formation continue. Les ressources sur l'enseignement primaire ont un taux de rotation significatif (39,9%) et constituent 24,7% du fonds. Ces thématiques sont peu couvertes à l'université, elles y sont néanmoins bien sollicitées avec un taux de rotation de 9,5%,

⁵⁷ Pour l'évaluation du fonds de l'université Jean Monnet, se reporter aux tableaux dans le rapport de stage cité plus haut.

⁵⁸ Depuis 2002.

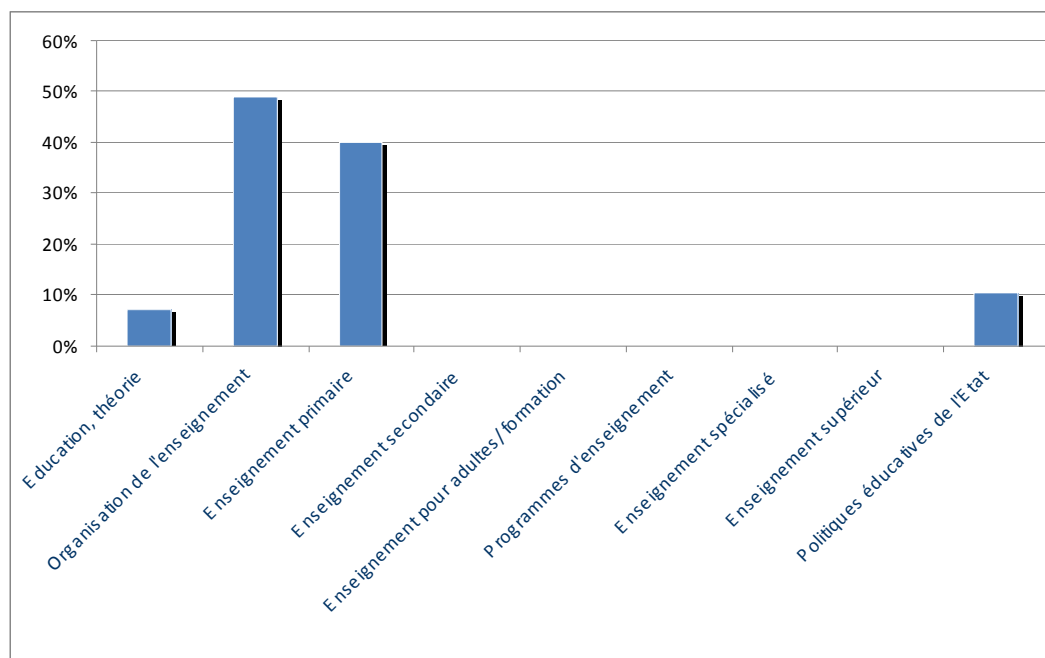
- les documents traitant de l'enseignement spécialisé (371,9/ 376) sont actifs dans les différents fonds. Ce domaine peu couvert à l'UJM possède pourtant 12,2% de hits,
- le domaine de l'enseignement supérieur (378) est davantage du ressort de l'UJM dont il constitue 20% du fonds,
- enfin, la BUFM possède une offre plus riche en revues, dont les titres correspondent avec l'offre « de référence » de l'INRP.

Répartition du fonds sciences de l'éducation (BUFM de la Loire)



Pour conclure, la BUFM couvre davantage la discipline des sciences de l'éducation en développant des domaines utiles d'un point de vue professionnel à l'instar de

Taux d'emprunts (BUFM de la Loire)



l'éducation spécialisée. L'étendue des formations proposées par l'UJM explique un fonds en sciences de l'éducation de moindre profondeur mais qui bénéficie de la proximité des autres collections, riches en ouvrages disciplinaires. Cependant les nouveaux espaces de la bibliothèque de la Tréfilerie peuvent favoriser une reconsidération de ce fonds, en lien avec les nouvelles formations de l'enseignement qui seront assurées par l'université. Si l'UJM jouait jusqu'alors un rôle d'appui vis-à-vis des ressources de l'IUFM, ses nouvelles responsabilités doivent l'amener à repenser son offre en sciences de l'éducation dans le contexte de la carte académique vue précédemment.

DIAGNOSTIC GÉNÉRAL : QUELS OBJECTIFS POUR UN PARTENARIAT INTER-BIBLIOTHÈQUES ?

« ...la coopération entre bibliothèques apparaît aujourd'hui encore plus qu'auparavant nécessaire, indispensable(...) »⁵⁹

Nous ne reviendrons pas sur la nécessité d'entretenir des relations actives entre bibliothèques mais aussi avec des partenaires extérieurs. Ceci est parfaitement défendu

⁵⁹ *Guide de la coopération entre bibliothèques*, sous la direction de Pascal Sanz. 2008. Introduction p.10

dans le *Guide de la coopération entre bibliothèques*⁶⁰ ou le rapport de Michel Melot⁶¹. Il y présente le contexte qui favorisa l'essor de la coopération dans les années 90. Il convient de définir des objectifs dans le cadre d'une coopération entre l'université Claude Bernard Lyon 1 et l'université Jean Monnet à Saint-Étienne.

LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La coopération documentaire permet de rééquilibrer les rapports de force au niveau des différents échelons territoriaux⁶².

En effet, l'étude des principaux établissements d'enseignement supérieur de Lyon et Saint-Étienne a montré un déséquilibre au profit de la première, à la fois par le nombre de centres de ressources, les moyens à disposition et la visibilité nationale. A l'instar des pôles associés⁶³ qui relie des centres de ressources importants à la Bnf, la mise en place de réseaux peut contrer une concentration de l'offre documentaire. Le développement territorial offre la possibilité pour Saint-Étienne de développer la visibilité de ses fonds. La décentralisation et, aujourd'hui, le désengagement de l'État rendent nécessaire cette coopération. Ainsi la diminution des budgets, l'évolution des supports et le déséquilibre entre le domaine des sciences dures et celui des sciences humaines justifient la mutualisation des moyens autour de projets bénéfiques à l'ensemble du réseau.

Dans notre cas, l'intégration de l'IUFM met en jeu l'avenir sinon le rôle des sites départementaux. La coopération de l'UJM avec l'UCBL à travers la BUFM de la Loire donne la possibilité à celle-ci de légitimer son existence ainsi que la continuité de ses moyens. Aussi, elle doit prendre place localement dans un paysage documentaire assez riche où l'université tient une place centrale, de par la diversité de ses publics et de ses ressources, par ses horaires d'ouverture et sa visibilité enfin par ses capacités en matière de formation documentaire à grande échelle. L'exemple du catalogue collectif BRISE, démontre l'importance d'un outil local pour rassembler et promouvoir les ressources d'établissements divers. Cette initiative menée à l'échelon municipal avec des établissements nationaux renforce la mobilité des personnels, les échanges de compétences, les actions communes et le sentiment coopératif en général.

COORDINATION DES RESSOURCES DANS LE CONTEXTE DE LA RÉFORME DE LA FORMATION DES MAÎTRES.

Le processus de la mastérisation a redéfini le rôle et les responsabilités des différents acteurs dans la formation des maîtres.

Nous avons constaté une harmonisation autour d'un cahier des charges national, qui encourage le dialogue sur l'élaboration des masters et leur distribution entre les établissements au sein d'une académie. Les IUFM s'interrogent encore sur les

⁶⁰ Opus cité

⁶¹ Melot Michel. *La coopération entre les bibliothèques françaises*. 1991

⁶² Actes des "Perspectives pour la coopération" : Orléans 3-4 juin 1991.

⁶³ Tesnière Valérie. *Carte documentaire et réseau des pôles associés de la Bibliothèque nationale de France*. BBF, 2006.

conséquences de cette réforme pour leur avenir en tant qu'établissements spécialisés et sur les missions de leurs bibliothèques.⁶⁴

La mise en place des masters défend une certaine continuité de l'enseignement initial à la formation continue, à tous les niveaux territoriaux. Les publics profitent d'une augmentation des ressources alors que l'harmonisation des formations favorise une offre homogène de qualité sur l'ensemble du territoire. Nous avons développé dans le chapitre précédent la thématique du développement territorial, elle est prégnante dans le cas de la formation des maîtres. En effet, l'importance quantitative du public concerné et sa dispersion sur le territoire en autant d'universités pourrait entraîner des inégalités. L'UCBL a pour atout l'intégration de l'IUFM mais elle possède peu d'expertise dans ce domaine de formation, à l'inverse de l'UJM ou de l'université Louis Lumière.

La coordination des ressources doit s'effectuer aussi au niveau inférieur, en appui à la carte régionale. L'UJM ne peut à elle seule accueillir l'ensemble des étudiants susceptible de s'inscrire aux masters métiers de l'enseignement. De plus, la proximité d'un centre de ressources de l'UCBL qui s'avère être une ancienne bibliothèque d'IUFM pose la base d'une coopération à l'échelon local. L'IUFM apporte une expertise dans ce domaine en matière de formation et de politique documentaire. Par exemple, ses formateurs savent adapter leurs enseignements aux évolutions du métier. Cette compétence tient au statut particulier de ces établissements, lieu d'enseignement théorique et d'apprentissage du métier. Cette valeur ajoutée doit être prise en compte dans l'élaboration de la carte des formations ainsi que dans toute politique documentaire concertée.

Une coopération réussie permettrait idéalement à chacun d'apporter des ressources et des compétences. Il faudra bien un dialogue de ce niveau pour répondre aux besoins liés à cette formation des maîtres, une démarche qui s'inscrit aussi dans le processus plus général d'amélioration du service public.

PROMOTION DE LA RECHERCHE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

La recherche menée dans les sciences dures et la santé bénéficie volontiers du mécénat privé ainsi que de la visibilité offerte par les nombreuses revues validées par le milieu scientifique. Par contre, la recherche en sciences humaines mériterait d'être davantage valorisée grâce aux partenariats.

L'école doctorale en sciences de l'éducation permet aux chercheurs des différentes universités de collaborer. Cette école doctorale pourrait profiter d'une coopération documentaire entre les établissements. Des équipes de recherche sont développées sur les différents sites. Le MODYS⁶⁵, qui intègre le centre de recherche en éducation (CRE) de l'UJM, l'associe par convention au CNRS et à l'université Louis Lumière. Cette dernière participe aussi à une autre UMR⁶⁶ avec l'INRP : « Éducation et politique »⁶⁷.

⁶⁴ Cf le site du collectif IUFM de Lyon : <http://collectifiufrmlyon.blogspot.com/>

⁶⁵ <http://www.modys.fr/>, [consulté le 24/08/09]

⁶⁶ Unité mixte de recherche.

⁶⁷ <http://ep.inrp.fr/EP>, [consulté le 24/08/09]

La délocalisation de l'INRP à Lyon devrait aussi encourager la recherche dans cette discipline.

L'intégration de l'IUFM à une université imposante dans le domaine des sciences et de la santé ne doit pas faire sous-estimer la recherche menée à l'IUFM, que ce soit par les étudiants ou les chercheurs. Son intégration à l'UCBL lui donne l'opportunité de bénéficier de moyens et de compétences supérieurs en matière de valorisation de la recherche ; par exemple sur le site « sciences pour tous »⁶⁸.

Comme le signale un rapport à ce sujet de l'IGB⁶⁹ et malgré une conception souvent distincte dans les esprits, politique documentaire et scientifique sont intimement liées et dépendantes dans un projet d'établissement. Le SCD joue un rôle prédominant en matière de recherche, par l'amélioration de l'offre documentaire grâce aux acquisitions et aux relations entretenues avec des fonds spécialisés, par la formation à l'utilisation des ressources ou la diffusion de la production scientifique.

Ainsi la coopération entre l'UCBL et l'UJM peut se concevoir dans le cadre de la promotion de la recherche en sciences de l'éducation. Ce cadre implique un volet documentaire qui met en jeu la carte académique mais aussi l'offre locale.

⁶⁸ http://www.univ-lyon1.fr/40079832/0/fiche__pagelibre/&RH=ACC_PREUNI, consulté le 10/08/09

⁶⁹ Inspection générale des bibliothèques. Tesnière Valérie. Juin 2008

Études de cas similaires

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

Afin d'élargir cette réflexion, il est intéressant d'analyser des cas comparables. Les critères de sélection des exemples sont les suivants :

- la proximité d'un site de l'IUFM avec une université qui n'est pas son université de rattachement,
- cette université doit être concernée par le domaine des sciences de l'éducation et/ ou par la mastérisation.

Les informations ont été recueillies grâce à des questionnaires envoyés par mail aux IUFM et/ ou aux universités selon les contacts établis. Les questions concernent aussi l'état des lieux de l'intégration, différente selon les cas. Les données⁷⁰ sur les universités intégratrices, les IUFM et les universités voisines⁷¹ permettent de comparer ces exemples et d'en extraire des remarques utiles pour le projet. Néanmoins, certaines universités n'ont pas souhaité répondre à ce questionnaire et cette étude mériterait d'être approfondie afin d'évaluer les différents processus d'intégration des IUFM sur l'ensemble du territoire. Cette partie met en avant la présence ou non de partenariats avec les universités voisines de l'IUFM et les difficultés liées aux différentes formes de coopérations que ce soit au sein du SCD ou avec des établissements extérieurs. L'analyse tient compte des remarques des professionnels sur leur situation particulière.

PRÉSENTATION ET CONFRONTATION DES CAS

Les cas présentés ont en commun un même statut : ce sont des IUFM récemment intégrés à des universités situées dans le siège académique. Couvrant l'ensemble du territoire, les IUFM fonctionnent en réseau, chaque IUFM se composant lui-même de plusieurs sites dépendant du siège académique. Un fonctionnement finalement assez proche d'un SCD qui explique la possibilité de l'intégration du fonds documentaire sous forme de bibliothèque associée. Avant l'intégration, les bibliothèques des IUFM ont bien souvent des relations plus ou moins formelles avec les CRDP et CDDP comme à travers des échanges de formateurs, mais aussi avec les universités de leur académie. Je présente maintenant chacun des cas ainsi que leurs spécificités.

L'IUFM D'AQUITAINE

L'IUFM d'Aquitaine est école interne de l'université Montesquieu-Bordeaux 4 depuis le 1^{er} janvier 2008. Cette université de taille moyenne enseigne le droit, l'économie et la

⁷⁰ Données tirées de l'ESGBU 2007.

⁷¹ Se reporter au tableau « Comparaison-cas extérieurs » en annexe

gestion. L'IUFM se répartit sur cinq sites de formation (un par département) auxquels s'ajoute son siège administratif à Mérignac.

Selon les données de 2007, les « centres de ressources documentaires » de l'IUFM se situent dans la moyenne de ces établissements. Ils se distinguent pourtant avec environ 38 prêts par lecteur, un chiffre au dessus de la moyenne mais cependant inférieur en comparaison à la BUFM de Lyon (49,5). Son service de la documentation est associé au SCD de l'université. Il intègre un SCD de taille équivalente à celui de l'UJM, avec 11 372 lecteurs. Son site à Pau échange avec l'université de Pau et des Pays de l'Adour, un établissement moyen qui propose des préparations aux concours et des parcours de formation dans les sciences de l'éducation. En effet, cette université pluridisciplinaire a tous les atouts pour entretenir une relation particulière avec l'IUFM, participant aussi à l'école doctorale dans ce domaine. Cependant, mon enquête a relevé les difficultés pour celle-ci de se positionner face à Bordeaux 4 dans la formation des maîtres. Ici il semble que le rattachement de l'IUFM à une université donnée, dans un contexte concurrentiel, soit un frein à l'élaboration de nouveaux partenariats.

L'IUFM D'AIX-MARSEILLE

L'IUFM d'Aix-Marseille est intégré en tant qu'unité de formation et de recherche (UFR) à l'université de Provence (Aix-Marseille 1) depuis le 1^{er} janvier 2007. Son siège académique est à Marseille. Il comprend six sites sur quatre départements dont un à Avignon. Son université intégratrice est la seule, parmi nos exemples, à proposer un parcours de licence sciences de l'éducation. Le SCD se caractérise par l'importance de son fonds documentaire de 406 127 volumes, en lien avec sa pluridisciplinarité (vingt composantes).

Par ses ressources (51 236 livres) cette « BUFM » est la plus pauvre et comptabilise peu de lecteurs. Elle tisse des liens avec l'université de la Méditerranée, l'université Paul Cézanne et l'université d'Avignon et du Pays du Vaucluse. Il est intéressant de connaître les relations entre le site de l'IUFM et l'université d'Avignon, une situation qui s'apparente celle de l'IUFM de Lyon. Le SCD de l'université d'Avignon est une petite structure au vu de ses statistiques : 5 382 lecteurs et 147 602 livres en 2007. Elle couvre des domaines très diversifiés allant des lettres aux sciences de la nature en passant par les sciences juridiques, politiques et économiques. Ses collaborations antérieures avec l'IUFM s'effectuaient dans le cadre de la préparation aux Capes et elles perdurent aujourd'hui avec la création de masters à l'université d'Avignon. Ainsi un exemple d'échanges nés de la continuité avec la situation antérieure.

L'IUFM DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

Depuis le 1^{er} Mars 2007, l'IUFM de l'Académie de Grenoble est école interne de l'université Joseph Fourier (UJF) à Grenoble. Composé de cinq sites de formation qui comportent chacun un « centre de ressources documentaires » dont l'ensemble constitue la bibliothèque. L'UJF est d'une importance similaire, tout en restant légèrement inférieure à l'UCBL avec 21 597 étudiants et 2 597 619 euros de dépenses

documentaires. Comme dans le cas de ce projet professionnel, c'est une université à dominante scientifique dont la bibliothèque est Cadist (physique), d'où une certaine richesse budgétaire.

Le réseau documentaire de l'IUFM est, selon les données 2007, le moins étendu en surface (1 055 m²) alors que ses dépenses documentaires de 7 718 euros sont nettement inférieures. Il est proche de deux autres universités de Grenoble : l'université Pierre-Mendès France (UPMF) et l'université Stendhal ainsi que l'université de Savoie (Chambéry-Annecy). Cette dernière est intéressante car elle cohabite avec un site de l'IUFM. Université pluridisciplinaire, elle prépare aux concours du premier degré (en complémentarité avec l'IUFM) et du second degré. Leur voisinage à Chambéry pourrait favoriser des actions de coopération. Les réponses aux questionnaires ont en fait révélé peu d'échanges entre ces deux entités si ce n'est strictement dans la mise en place des masters.

L'IUFM NORD-PAS DE CALAIS

L'IUFM Nord-Pas de Calais, dont le siège académique est à Lille, est école intégrée de l'université d'Artois depuis le 1^{er} janvier 2008. Situé en sept lieux de formation sur deux départements, il intègre une université pluridisciplinaire plus petite que les autres présentées ici, avec uniquement 9 939 étudiants et 572 088 euros de dépenses documentaires.

Par leurs ressources documentaires, les médiathèques de l'IUFM, rassemblées désormais dans le « réseau documentaire éducation et formation » (RDEF), sont proches de la BUFM de Lyon. Cependant, avec 5 121 lecteurs, le réseau touche un public plus important. Sept médiathèques constituent le RDEF. Malgré le caractère récent de l'intégration, des actions communes sont mises en place, par exemple une charte documentaire et un catalogue communs ainsi que l'échange de documents avec le SCD. L'IUFM dialogue avec les cinq autres universités de l'Académie : l'université des Sciences et Technologies de Lille, l'université du Droit et de la Santé (Lille 2), l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC), l'université du Littoral-Côte d'Opale à Dunkerque et l'université Charles de Gaulle (Lille 3). Cette dernière côtoie le site de l'IUFM à Lille. En effet, ce cas a pour particularité de rattacher un IUFM à une petite université dont le site principal est à Arras, sans compétences en sciences de l'éducation contrairement à sa voisine Lille 3. Alors que la bibliothèque de l'IUFM pratique des acquisitions en concertation avec l'UVHC, il semble que la préparation aux concours s'élabore aussi en concertation entre l'IUFM et l'ensemble du réseau universitaire académique sans une place particulière donnée à l'université de rattachement. Cette collaboration au niveau académique est exemplaire dans le cadre de du projet traité ici, elle montre que l'intégration n'est pas un frein aux coopérations antérieures ou nouvelles avec les autres établissements.

CONCLUSION, MISE EN PERSPECTIVE DANS LE CADRE DE NOTRE PROJET

COMPARAISON DES CAS ENTRE EUX ET AVEC L'IUFM DE LYON

Après confrontation des cas, les remarques sont les suivantes :

Si les IUFM changent de nom (RDEF/ BUFM,) ils conservent dans l'ensemble leurs prérogatives, le processus de l'intégration se déroulant progressivement. Les services de la documentation des IUFM rejoignent le SCD de l'université sous forme de composante ou de bibliothèque associée, ce qui permet de conserver le fonctionnement en réseau de ces fonds.

Les IUFM intègrent indifféremment des universités à dominante scientifique ou sciences humaines et sociales. Souvent, celles-ci ne proposaient pas ou peu de formations en sciences de l'éducation, excepté pour la préparation à l'agrégation (trois cas sur cinq) et n'entretenaient pas de coopération avec l'IUFM. Ainsi, la proximité disciplinaire ne semble pas être le critère principal dans l'élection des universités de rattachement, cela justifie selon moi des projets de coopération tournés vers l'extérieur.

À l'exception de Lyon et de Grenoble, les IUFM n'intègrent pas les plus grosses universités de leur académie. L'exemple le plus parlant est celui de l'IUFM Nord-Pas de Calais qui rejoint une université dont le fonds documentaire est seulement légèrement supérieur à son propre fonds.

L'importance des budgets documentaires des universités scientifiques ne bénéficieront pas nécessairement aux BUFM car elle est liée aussi aux coûts des ressources numériques, un domaine peu couvert par les IUFM. À l'inverse, nous pouvons penser que ces derniers profiteront du dynamisme universitaire en matière de nouvelles technologies, notamment pour les abonnements électroniques avec les achats groupés de COUPERIN.

Une des premières actions de l'intégration relie les sites internet des établissements, un premier pas vers un hébergement des pages IUFM par le site web de l'université (exemple de l'UCBL), un système informatique commun et un outil de recherche documentaire unique. Plus ou moins achevées, ces passerelles virtuelles sont symboliques car elles mettent en jeu l'image unifiée ou non du nouveau réseau documentaire. Ce nouveau visage offert aux publics mais aussi aux professionnels, doit être clarifié pour la mise en route de projets de coopération avec des établissements extérieurs. Cependant, à ce jour, la plupart conservent encore une interface internet propre comme l'IUFM d'Aquitaine.

Finalement, l'intégration des bibliothèques d'IUFM aux SCD des universités est encore insatisfaisante. L'étude ne relève de catalogue unique, sauf dans le cas de l'IUFM Nord-Pas de Calais, sans parler de politique documentaire commune. Notons que l'intégration au SIGB est prévue à Grenoble, à Bordeaux tout comme à Lyon⁷². Le caractère récent de l'intégration, la succession de réformes qui ont touché le milieu de l'enseignement

⁷² Cadre du prochain contrat quadriennal.

supérieur et les désaccords entre les nombreux acteurs concernés expliquent un processus assez long et délicat.

La réforme de la formation des maîtres encourage une concertation entre ces différents acteurs même si les compétences des IUFM ne semblent pas toujours reconnues. Une politique de formation commune est intéressante d'autant plus qu'elle favorise l'élaboration d'une politique documentaire commune. Les échanges avec des partenaires extérieurs existent souvent dans la continuité de collaborations antérieures. La complémentarité université/ IUFM autour de la préparation aux Capes se poursuit dans le cadre de la mastérisation, par exemple à Avignon.

ÉVALUATION DU PROCESSUS D'INTÉGRATION

Alors que le contexte de l'intégration est le terreau dans lequel ce projet de coopération documentaire prend forme, il est intéressant de connaître les difficultés rencontrées par les différentes bibliothèques d'IUFM dans ce contexte. Les inconvénients comme les atouts de ce nouveau statut peuvent influencer sur la mise en place de partenariats, dorénavant sous la responsabilité de l'université de rattachement.

L'intégration au SCD permet de valoriser le fonds grâce au rayonnement de l'université. Les responsables de la documentation apprécient le partage des ressources (notamment les ressources électroniques pour lesquelles les IUFM sont peu pourvus) et des compétences. Ainsi l'élaboration d'une politique documentaire concertée est jugée positivement tout comme la formalisation en général des pratiques professionnelles. Les questionnaires révèlent enfin, pour les personnels des BUFM, une ouverture enrichissante à d'autres problématiques et à d'autres publics.

Néanmoins, les professionnels soulignent des inconvénients, souvent induits par la distance entre les différents établissements et la multiplication des niveaux de décisions, qui entraînent une gestion moins efficace, des actions plus lentes à mettre en place et une certaine difficulté à diffuser l'information. Par ailleurs, les professionnels s'inquiètent d'une baisse de leurs budgets, d'une moindre reconnaissance de leurs compétences propres et finalement de l'absence prise en compte de leurs particularités. Alors que les universités tendent à harmoniser le fonctionnement des centres de ressources (horaires d'ouverture par exemple), les BUFM se distinguent par leurs publics, leurs fonds et les formations qu'elles accompagnaient jusqu'alors. Les différents sites des IUFM s'inscrivent souvent dans un contexte local qui leur est particulier, l'intégration devra en tenir compte, ne serait-ce pour ne pas mettre en péril les relations au sein d'une carte universitaire.

BILAN

L'intégration des IUFM aux universités s'effectue de manière inégale et n'influe pas de manière significative sur les partenariats extérieurs. Et alors qu'ils devraient l'être logiquement, les IUFM ne sont pas toujours associés à l'élaboration des nouveaux

masters. Bien qu'encouragée par la réforme, la coopération autour des masters dépend, à l'image de l'élaboration d'une carte documentaire⁷³, d'une volonté commune.

Une intégration bien menée, par l'investissement des acteurs et la mutualisation des ressources, comme c'est le cas dans le Nord-Pas de Calais, favorise ou renforce une politique documentaire concertée en sciences de l'éducation. Ce cas doit être souligné dans le cadre de ce projet de coopération documentaire entre la BUFM de la Loire et l'UJM. Il montre qu'il est possible de mener conjointement des actions de coopération liées à l'intégration et d'autres à destination d'établissements extérieurs. L'université de rattachement bénéficie, dans ce cas, d'une valorisation auprès d'universités plus importantes.

La proximité entre un site de la BUFM et une université offrant des formations et des ressources en éducation n'entraîne pas forcément des échanges différents d'avec les autres établissements. Bien souvent, il semble que le cadre du partenariat soit le PRES, ce qui explique, vu la taille de ces structures de coopération, des actions à grande échelle et interdisciplinaires. L'intégration amène de nouveaux enjeux et la possibilité pour la BUFM de s'ouvrir aux partenariats extérieurs est liée à sa capacité à fonctionner en réseau avec le SCD tout autant qu'au soutien et à l'investissement de ce dernier.

Pour conclure, les conditions suivantes sont nécessaires à la mise en place de notre projet :

- un dialogue antérieur entre l'IUFM et l'université dite « extérieure »,
- la prise en charge par cette université de masters métiers de l'enseignement,
- une intégration avancée pour l'IUFM, notamment du point de vue documentaire, qui serait soutenue par l'accord entre les différentes structures. Un litige important au sein du SCD compromettrait la capacité de la BUFM à se tourner vers l'extérieur. Tout partenariat de la BUFM doit désormais se développer dans le cadre du SCD.
- Un dialogue à différents niveaux : élaboration du projet entre les SCD avec l'association de la BUFM et la prise en compte de ses intérêts particuliers. Ensuite, mise en place d'un dialogue entre les centres de ressources proprement concernés, cela afin de ne pas perdre du temps et de l'efficacité dans le contexte d'universités importantes.

Ces préalables sont présents dans le projet suivi ici. L'étude de ces IUFM montre que ce projet n'est pas particulier et apporte des pistes de réflexion qui mènent en dernière partie à la proposition de scénario.

⁷³ Cf partie : « La carte documentaire en sciences de l'éducation »

Scénarii

L'étude du contexte et l'analyse des enjeux, appuyés par des exemples extérieurs permet de proposer trois scénarii. Ces scénarii proposent de nouvelles missions pour la BUFM de la Loire. Ils ont en commun d'inscrire la coopération dans une logique territoriale, vu l'importance du contexte local dans ce projet, et une logique fonctionnelle avec la notion de politique documentaire concertée. Ce partenariat se définit autour d'une thématique disciplinaire : les sciences de l'éducation même s'il faut prendre en considération d'autres disciplines utiles à la formation des enseignants. Les scénarios se distinguent par le périmètre du projet ; l'analyse ayant permis de relever trois axes de coopération :

- l'harmonisation des ressources dans le cadre de la mastérisation dans le l'université de Lyon,
- la valorisation de la recherche en sciences de l'éducation grâce à une carte documentaire,
- le développement de l'offre documentaire sur le département de la Loire.

Les scénarios sont présélectionnés selon les critères suivants :

- faisabilité du projet, notamment par rapport aux difficultés déjà rencontrées avec l'intégration,
- cohérence avec le contexte de la mastérisation,
- réponse aux besoins des parties.

SCÉNARIO I « LA BUFM ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE L'UNIVERSITÉ DE LYON »

PRÉSENTATION DU SCÉNARIO

Ce scénario est basé sur le principe de non concurrence entre les établissements du PRES de l'académie de Lyon, autour de la mastérisation. Il met en avant une politique documentaire concertée au niveau académique, en appui à la politique de formation.

La BUFM de la Loire se positionne ici en tant que représentante de la politique du SCD de l'UCBL. Son fonds est développé en lien avec la BUFM et au SCD à Lyon.

OBJECTIFS DU SCÉNARIO

Ce scénario vise à harmoniser l'offre documentaire en sciences de l'éducation au niveau de l'université de Lyon. Il répond ainsi aux nouveaux enjeux de la mastérisation qui amène des universités à se charger de la préparation aux concours de l'enseignement.

La place de la BUFM de Lyon est affirmée en tant que pôle de référence dans ce domaine documentaire. Le processus d'intégration des IUFM est valorisé, il permet à l'ensemble des universités du PRES de bénéficier d'une expertise documentaire dans cette discipline.

Pour l'UJM c'est l'assurance d'un équilibre de l'offre entre Lyon et Saint-Étienne, et donc la possibilité de développer son fonds en sciences de l'éducation.

LE PROCESSUS

Une évaluation des fonds concernés par la mastérisation est nécessaire pour la mise en place de cette coopération. L'évaluation des publics en fonction des formations dispensées appuiera ce diagnostic. Cet état des lieux général devra être complété après une année de mise en place des masters, toujours dans une optique d'équilibre territorial en matière de ressources documentaires. Ce scénario privilégie ainsi une adéquation entre l'offre de formation et l'offre documentaire.

ACTIONS PROPOSÉES

L'axe principal de ce scénario est l'élaboration **d'une carte documentaire autour de la formation des enseignants** dans l'académie de Lyon. Ce scénario se développe dans le cadre de l'université de Lyon et profite donc d'outils de coopération qui permettent de valoriser les fonds et de favoriser les échanges :

Outils à valoriser :

- la carte commune (CUMUL),
- le dépouillement des titres de périodiques,
- le métaportail du PRES,
- l'observatoire des usages et indicateurs.

Outils à mettre en place :

- une **charte documentaire**,
- un groupe de travail sur la mastérisation dans son volet documentaire,
- le suivi de l'évolution des publics et des fonds, avec des réunions au niveau académique.

Ce scénario pour une politique documentaire concertée peut être enrichi par d'autres actions.

Outils complémentaires :

- une centralisation des acquisitions,
- un plan de conservation partagée, déjà évoqué dans le cadre du PRES avec le projet de silo,
- le développement du PEB au sein de l'université de Lyon. Un point intéressant si l'intégration de la BUFM au sein du SCD de l'UCBL l'amène à participer au PEB dans le cadre du SUDOC.

ÉVALUATION DU SCÉNARIO

Ce scénario s'inscrit dans le temps car il mise sur le positionnement de la BUFM au sein du réseau documentaire de l'université de Lyon par le biais de l'UCBL. L'importance de cette université au niveau académique est un atout pour ce projet. Ce scénario sollicite un réseau existant, qui pratique déjà la négociation entre les partenaires et la mutualisation des moyens. Une politique documentaire concertée dans ce cadre peut donc être facilement et rapidement mise en œuvre.

C'est un scénario qui décharge la BUFM des certaines responsabilités documentaires. Elle peut en profiter pour développer sa production documentaire avec par exemple des panoramas de presse, bibliographies thématiques, ou le netvibes créé par l'UCBL. Mais quelle sera la place de la BUFM de la Loire dans ce cadre général ? Ce scénario ne garantit pas son existence à long terme.

Les universités sont les principales bénéficiaires de ce projet, par leurs responsabilités dans la maîtrise. La réforme actuelle et la coopération autour des masters légitiment ce projet qui s'appuie sur l'effet de réseau : pouvoir de négociation, amélioration du service au public, harmonisation de l'offre globale.

Cependant, la taille du contexte de ce scénario permet difficilement de rédiger des plans de développement concertés. De plus, l'importance du réseau du PRES multiplie les interlocuteurs et les niveaux de décision, augmentant le temps d'élaboration du projet et les désaccords qui peuvent survenir. Pour l'instant, aucun projet de politique documentaire commune n'a été réalisé au sein de l'université de Lyon et ce type d'action nécessite souvent un niveau de coopération inférieur.

SCENARIO II « LA BUFM ACTEUR RÉGIONAL DE LA RECHERCHE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION »

PRÉSENTATION DU SCÉNARIO

Ce scénario privilégie une politique documentaire concertée dans le domaine des sciences de l'éducation au niveau recherche. Le cadre est donc académique et les établissements concernés sont à la fois les universités participant à la recherche dans cette discipline et les établissements spécialisés que sont le CRDP et l'INRP. L'IUFM de l'académie des Lyon y trouve doublement sa place, en tant qu'école intégrée à l'UCBL et en tant que centre de formation et de recherche en éducation.

Ce scénario prend en compte la carte documentaire présentée dans cette étude. Un réseau qui peut-être évalué selon la définition d'Albert Bressand et Catherine Distler :

« un réseau est un ensemble de moyens (infrastructures) et de règles (infostructures) permettant aux acteurs qui y ont accès d'entreprendre et de

mener à bien des projets communs dès lors que ceux-ci sont conformes aux attentes et aux usages communs (infoculture) »⁷⁴

Ainsi, les auteurs relèvent trois conditions à l'efficacité du réseau : l'existence d'un cadre formel, de ressources à mutualiser et surtout d'objectifs communs. Si les « infrastructures » peuvent être développées au cours du projet et les « infostructures » établies au cours de la formalisation, ce qu'ils appellent « l'infoculture » est un préalable au projet de coopération. Dans l'étude de la carte documentaire, les ressources ont été comparées et mises en perspective avec le contexte de la mastérisation. L'intérêt commun entre ces établissements est évident, il peut venir d'un besoin de légitimation (BUFM ou CDDP), de visibilité (INRP) ou de développement des compétences (universités). Cet état d'esprit global se décline en objectifs locaux comme le développement territorial pour les établissements stéphanois.

L'ensemble des éléments pour le bon fonctionnement d'un réseau sont donc présents. La carte documentaire en sciences de l'éducation manque de formalisation des partenariats ainsi que d'un positionnement claire des différents acteurs.

Ce scénario part de cette carte et des relations existantes. L'UJM possède un centre de recherche en histoire (CERHI) qui collabore avec le pôle de recherche sciences humaines et sociales de l'IUFM. Les recherches touchent à la didactique de l'histoire-géographie, des sciences humaines et sociales... Ces recherches participent également à l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants. Une logique qui met en avant la continuité entre la formation du métier et ses problématiques. Les axes de recherche sont :

- l'éducation à la santé,
- la formation à l'image pédagogique,
- les didactiques disciplinaires.

Ainsi, ce scénario s'élabore dans la continuité du lien établi à l'IUFM entre la formation des enseignants et la recherche en éducation. Cette politique sera appuyée par la carte documentaire de niveau recherche en éducation. La diversité des partenaires et leurs expériences enrichissent ce partenariat dont l'importance du cadre (académique) nécessite une formalisation.

OBJECTIFS DU SCÉNARIO

Ce scénario a pour but l'affirmation et la valorisation du réseau des centres de ressources documentaires de niveau recherche en sciences de l'éducation. Cela implique une politique documentaire concertée entre l'université Claude Bernard Lyon 1 (dont la BUFM), l'université Louis Lumière Lyon 2, l'université Jean Moulin Lyon 3, l'université Jean Monnet Saint-Étienne, l'INRP et le CRDP. Cette offre documentaire doit être coordonnée au niveau académique en lien avec la mastérisation⁷⁵.

⁷⁴ Bressand, Albert, Distler, Catherine. *La planète relationnelle*, 1995

⁷⁵ La deuxième année de master correspond au premier niveau de la recherche.

Ce scénario tend à favoriser le dialogue entre les bibliothèques et la communauté scientifique autour d'une discipline peu valorisée.

Pour les établissements, ce projet améliore la visibilité des recherches menées par leurs usagers et favorise la gestion de fonds souvent coûteux. La BUFM se positionne ici en tant qu'établissement spécialisé et développe son offre documentaire de niveau recherche, gagnant de nouveaux publics.

LE PROCESSUS

Ce scénario nécessite une évaluation des fonds et des publics des établissements. Cette étude peut s'appuyer sur les travaux déjà effectués dans le cadre d'un projet de coopération au sein du PRES. Elle comportera un croisement des listes d'abonnements de périodiques.

Une évaluation des acquisitions en recherche permet de définir des thématiques d'acquisitions selon les besoins et moyens de chacun. Notons que la BUFM de la Loire et l'UJM profiteraient de ce cadre pour le développement d'un domaine interdisciplinaire commun tel l'éducation à la santé. Cette politique documentaire concertée doit être formalisée par une charte documentaire ou une convention. Elle peut inclure un plan de conservation partagée, en lien avec la vocation patrimoniale de l'INRP.

Dans le même temps, les acquéreurs doivent être formés à l'acquisition de documents de recherche⁷⁶.

Afin de valoriser ces collections, des outils de communication communs doivent être mis en place, par exemple à travers un méta-catalogue ou/et une page internet. Cette page serait hébergée par le site internet de l'INRP que le statut de Cadist place comme pôle de référence.

ACTIONS PROPOSÉES

Ce scénario se décline en deux axes.

Le premier axe permet de renforcer la **carte documentaire disciplinaire de niveau recherche**. Il nécessite une convention entre les partenaires pour formaliser les échanges autour d'une tête de réseau : l'INRP. Cette convention s'étend à la fois aux acquisitions et à la conservation, laquelle serait centralisée à l'INRP.

Le deuxième axe tend à **mutualiser les ressources en sciences de l'éducation** afin d'harmoniser l'offre au niveau académique. Un accès des usagers aux fonds est intéressant dans le contexte de normalisation universitaire des formations des enseignants. L'utilisation de liens hypertextes entre les catalogues, la création d'un catalogue commun ou la numérisation de certaines collections sont envisageables.

Des outils doivent être mis en place alors que d'autres préexistent et sont à utiliser.

Outils à valoriser :

⁷⁶ Excepté pour les personnels de l'INRP spécialisés dans ce type d'acquisition.

- Thèses numériques et archives ouvertes, évoquées dans le cadre de l'université de Lyon,

Outils indispensables :

- Mise en place d'une **commission spécialisée** au niveau des acquisitions de documents de recherche,⁷⁷
- une charte documentaire commune⁷⁸ et une nouvelle charte documentaire pour la BUFM,
- création d'une page internet « ressources documentaire pour la recherche en sciences de l'éducation dans l'académie de Lyon » sur le site de l'INRP,
- la mutualisation des productions documentaires sur le site,
- un plan de conservation partagée,
- la centralisation des abonnements aux périodiques électroniques,
- des formations professionnelles pour les acquéreurs non rompus à ce type d'acquisitions.

Outils complémentaires :

- un métacatalogue,
- la numérisation des collections de l'INRP.

ÉVALUATION DU SCÉNARIO

Ce scénario est intéressant car il apporte de la valeur ajoutée pour les collections de la BUFM, en redéfinissant par ailleurs une partie de ses missions.

Mutualiser le développement des collections de niveaux recherche a des avantages indéniables. Vu la hausse des coûts de la documentation et l'importance de l'édition papier puis numérique, ce projet permet l'économie des moyens et du temps impartis à ce type d'acquisitions. Complété par une politique de conservation partagée au niveau académique, ce partenariat favorise l'économie des espaces et des coûts consacrés à cette mission. Ce projet touche un certain nombre d'établissements mais la taille du réseau reste raisonnable et l'organisation hiérarchique est gage de son efficacité.

Il s'inscrit sur le long terme et peut bénéficier d'exemples existants comme la carte documentaire du Quartier Latin⁷⁹ où quatre bibliothèques interuniversitaires sont associées pour l'élaboration d'une carte documentaire.

Il nécessite cependant un budget non négligeable ainsi qu'une politique de formation professionnelle pour les établissements dont les fonds sont de niveau 2 et 3. Enfin, ce partenariat repose sur la volonté de l'INRP de prendre position en tant qu'établissement ressource au niveau académique alors que ses missions de Cadist lui apportent un rayonnement national. L'INRP doit donc trouver un intérêt particulier à cette

⁷⁷ Cf *Accord sur les modalités d'intégration de la bibliothèque de l'Institut universitaire de formation des maîtres de l'Académie de Lyon au service commun de documentation de l'Université Claude Bernard Lyon 1*. 17 Octobre 2008

⁷⁸ Darleguy Pauline. « Mise en place de chartes de partenariats ». In *Quelles chartes pour quel partenariat ? Réflexions à partir de la bibliothèque de la Goutte d'Or de la Ville de Paris*. 2008

⁷⁹ Rives Caroline. « Développement des collections » in *Guide de la coopération entre bibliothèques*. 2008

coopération, notamment dans l'attraction de nouveaux publics ou dans la valorisation de ses collections numériques⁸⁰.

SCENARIO III « UNE COOPÉRATION AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DES MASTERS SUR LE SITE DE LA LOIRE »

PRÉSENTATION DU SCÉNARIO

Ce projet s'inscrit dans le contexte stéphanois en tenant compte des masters formation des maîtres qui seront proposés à la rentrée 2010 par l'UJM. La mastérisation remet en cause l'offre documentaire. Pour l'université, cela induit une hausse des effectifs étudiants, d'autant plus que sa pluridisciplinarité l'amène à couvrir largement les disciplines des concours. D'un autre côté, la BUFM de la Loire doit repenser ses missions et ses fonds selon les nouveaux publics qu'elle accueillera. Les incertitudes sur la nature des publics et sur les besoins documentaires qui accompagneront les formations n'empêchent pas de réfléchir dès aujourd'hui à une coopération entre ces deux établissements.

En effet, l'UJM et la BUFM de la Loire touchent un même public notamment autour de la préparation aux concours. Ce scénario propose un rapprochement des deux structures documentaires, par une politique documentaire commune dont les bases définies aujourd'hui devront être repensées avec l'évolution de la mastérisation.

La BUFM de la Loire se pose comme acteur du développement des masters dans la Loire.

OBJECTIFS DU SCÉNARIO

Ce scénario doit permettre à la BUFM de la Loire de légitimer son existence en tant que lieu de ressources documentaire dans un contexte local. Ce projet, basé sur les relations de la BUFM avec l'UJM, met en avant une offre documentaire à destination du public de l'agglomération stéphanoise. Il s'agit de proposer une offre adaptée au développement des masters dans la Loire.

L'UCBL en développant ce partenariat avec une université qui fait partie du PRES de l'académie de Lyon, étend son rayonnement sur le département de la Loire. Aussi ce scénario prend place dans le projet université de Lyon qui encourage les partenariats entre les universités membres de l'université de Lyon.

Enfin, dans le contexte de la mastérisation, cette coopération suit le principe de non concurrence entre les universités. Pour l'UJM, dont le fonds en sciences de l'éducation est incomplet et qui s'apprête à accueillir de nombreux étudiants dans cette discipline, une politique documentaire concertée avec la BUFM de la Loire est nécessaire pour servir ses publics sans mobiliser des moyens importants.

⁸⁰ Un projet de numérisation des fonds patrimoniaux est à l'étude à l'INRP.

LE PROCESSUS

Tout d'abord, l'évaluation des collections doit être complétée en incluant des disciplines connexes aux sciences de l'éducation ; ce sont les grandes disciplines des Capes. Ce diagnostic permet de mettre en place un plan de développement des collections selon le principe de complémentarité et en tenant compte de la politique documentaire de chaque établissement.

D'autres actions peuvent être menées simultanément. En effet ; si l'UJM a besoin des fonds de la BUFM de la Loire pour remplir ses missions de formation, cette dernière doit toucher le public de l'université pour légitimer ses missions documentaires. La mise en place d'actions de fourniture de documents entre ces structures est un point essentiel pour ce partenariat.

A la rentrée 2010, il sera nécessaire de réajuster la politique documentaire selon les maquettes des masters et les formations desservies à l'IUFM.

Prévoir un suivi de la coopération grâce à des réunions annuelles et à l'élaboration de tableaux de bord.

ACTIONS PROPOSÉES

Ce rapprochement de la BUFM de la Loire avec le SCD de l'UJM peut se faire selon trois axes.

La présentation du réseau BRISE ES a montré son importance et son efficacité au niveau local. La BUFM de la Loire, si elle rejoignait ce réseau documentaire, bénéficierait d'une visibilité accrue auprès du public stéphanois. Ce réseau est expérimenté, ce scénario est donc aisément et rapidement exécutable. Cependant cet axe ne sera pas retenu, à cause de l'intégration de la BUFM au SCD de l'UCBL. En effet, le catalogue en réseau stéphanois ne peut se substituer au réseau documentaire de l'université lyonnaise.

Un deuxième axe privilégie une **politique d'acquisition concertée**. Après l'évaluation des fonds⁸¹ et la définition des besoins propres aux établissements, une convention⁸² doit définir des thématiques d'acquisitions prioritaires pour chacun ainsi qu'un plan de développement des collections⁸³ dans le contexte de la carte documentaire locale.

⁸¹ L'évaluation des fonds commencée dans ce projet doit être complétée.

⁸² Sur les documents de formalisation, se reporter Hurinville Franck. « Le cadre juridique » in *Guide de la coopération entre bibliothèques*. 2008

⁸³ Giappiconi Thierry, Carbone Pierre. *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*. 1997

D'après le diagnostic déjà mené, ce tableau de répartition des acquisitions peut être proposé :

BUFM de la LOIRE	SCD de l'UJM
Manuels scolaires	Documents disciplinaires
Documents sur l'enseignement des disciplines, pédagogie	Interdisciplinarité
Éducation spécialisée	Ressources numériques
Littérature jeunesse	Documentation de recherche

Les fonds doivent disposer d'une offre équivalente dans les domaines les plus demandés : annales, organisation et histoire de l'enseignement. Il est possible valoriser une thématique locale comme l'art ou l'éducation à la santé. La thématique de l'art, notamment du design, amène la question de la place du CDDP dont le fonds dans ce domaine est significatif. Par la suite une convention tripartite devrait favoriser les échanges entre ces collections. Cette répartition documentaire distingue les fonds professionnels (CRDP et BUFM) et le fonds universitaire. Elle doit s'accompagner d'échanges constants entre les établissements grâce aux outils suivants :

Outils existants à valoriser :

- l'inscription commune des étudiants à l'UJM et à la BUFM de la Loire.

Outils indispensables :

- une convention qui formalisera la complémentarité des fonds.
- la redéfinition des profils de poste des acquéreurs,
- des budgets spécifiques pour le rééquilibrage des fonds,
- une **commission spécialisée en sciences de l'éducation**. Des réunions pluriannuelles doivent rassembler les acquéreurs des deux établissements ainsi que des formateurs ou des enseignants-chercheurs pour réfléchir aux besoins documentaires en rapport avec la politique de formation⁸⁴.

Outils complémentaires :

- les liens internet entre les catalogues,
- la présentation réciproque des fonds aux publics, par exemple lors des visites ou par un encart sur le guide du lecteur.

⁸⁴ Cf la commission spécialisée de l'université Louis Lumière Lyon 2

Un troisième axe accompagne avantageusement cette politique d'acquisition, avec la mise en place d'**un prêt entre les bibliothèques**. Notons que la BUFM ne pratique pas le PEB dans le cadre du SUDOC, mais uniquement dans son réseau de bibliothèques. Ce scénario propose la circulation de navettes entre l'UJM et la BUFM de la Loire. Pour la BUFM de la Loire c'est amener ses fonds aux publics. Ce doit être un versant de la politique documentaire de la BUFM, complété par l'adaptation des collections vers de nouveaux publics. Cet axe nécessite :

Outils indispensables :

- un véhicule « navette »,
- un personnel compétent pour les transports.

ÉVALUATION DU SCÉNARIO

Ce projet se positionne au niveau départemental voir local en ciblant un public stéphanois. Il pose la BUFM de la Loire en tant que bibliothèque implantée sur un territoire et met en avant son offre en documentation professionnelle. Parallèlement à ce partenariat, la BUFM doit rééquilibrer ses pertes en public « étudiant » en élargissant son public « professionnel ».

Le nombre restreint de partenaires et leur proximité favorise une mise en place rapide et efficace. En effet, le dialogue est bilatéral entre l'UCBL et l'UJM. La proximité des fonds de la BUFM de la Loire avec ceux de l'UJM favorise les échanges de documents et le suivi du projet par des réunions et une liste de diffusion qui permettront un réajustement rapide. Un projet dont l'efficacité repose également sur les besoins limités en matière de budget comme de personnels, excepté pour le volet PEB⁸⁵.

Cependant la difficulté majeure sera de légitimer ce projet vis-à-vis de l'UCBL. Ce projet est aussi un moyen de désenclaver l'université stéphanoise en établissant un contact formel et concret avec une université de Lyon. L'UCBL, quant à elle, trouve dans ce partenariat une ouverture sur un département pauvre en universités mais riche en population étudiante. L'UCBL gagne un public captif, un partenaire dans un domaine qui lui est nouveau⁸⁶ et étend son rayonnement sur le département de la Loire.

Enfin, ce scénario doit se positionner dans le contexte de l'université de Lyon qui développe lui-même une carte et des formations communes. La multiplication des niveaux de coopération peut brouiller les cartes. Les réseaux se heurtent et les actions doivent être menées à l'échelon le plus pertinent sous peine d'être inefficaces. Ce scénario reste cependant cohérent dans le contexte de la mastérisation et devra prendre en compte la carte des formations.

⁸⁵ Ce volet est néanmoins une part intéressante de ce scénario, il s'inscrit dans le principe de complémentarité documentaire.

⁸⁶ Le domaine des sciences humaines et sociales dont les sciences de l'éducation.

CONFRONTATION DES SCÉNARII

L'évaluation des scénarii permet de souligner leurs points communs. Ils tiennent compte des spécificités de la BUFM et du contexte actuel, mis en avant par cette étude. Ils nécessitent un diagnostic plus poussé des fonds et une prise de contact entre les responsables des services documentaires. Dans un second temps, ces projets doivent être développés par des échanges entre les contacts désignés pour chaque structure documentaire. Ces personnes sont les acquéreurs, ils auront eux-mêmes à concevoir ces actions dans le cadre de leur politique d'établissement.

Les critères définis pour la comparaison des scénarii sont les suivants :

- les coûts à la fois en termes de personnel, de budget ou de temps. Le traditionnel argument de l'insuffisance des moyens comme obstacle aux nouveaux projets doit être écarté car :

« Une coopération efficace n'est pas nécessairement fondée sur des moyens supplémentaires. »⁸⁷

- La rapidité de mise en place du projet, qui peut être liée à la taille du réseau, à l'existence de pré requis ou à l'expérience des acteurs dans ce domaine.
- La cohérence de la proposition avec le nouveau statut de l'IUFM.

⁸⁷ *Guide de la coopération bibliothèque-école*. Op. Cité, p.57.

TABLEAU COMPARATIF DES SCÉNARI

Scénario	Orientation	Actions	Avantages	Inconvénients
Scénario I	Suivi de la politique de l'UCBL dans le cadre de l'université de Lyon	Politique documentaire concertée	Facilité des échanges Rapidité due au préexistant et à l'actualité de la mastérisation Atout pour l'intégration Coût limité	Multiplication des niveaux de décision et des partenaires Inégalité du coût ressources humaines et financières Complexité des documents de formalisation Place de la BUFM
Scénario II	Développement et valorisation de la recherche en sciences de l'éducation, niveau académique	Formalisation de la carte documentaire Page Web Politique commune d'acquisition voire de conservation	Plus value pour la BUFM Richesse de l'académie en matière de fonds recherche Expérience de l'INRP dans le domaine de la recherche	Inscription sur la durée, nécessite un suivi Coût des ressources documentaires Besoins en formation pour les acquéreurs (hors INRP) Besoins techniques en informatiques documentaires
Scénario III	Développement local	(Réseau Brise) Politiques d'acquisition concertée avec UJM Fourniture de documents	Coût limité en personnels et espaces Proximité géographique Contact existant entre les établissements	Positionnement de la BUFM par rapport au SCD UCBL, problème de gouvernance Risque de double-emploi face au PRES Fonds de l'UJM en CDU

Ainsi, le premier scénario est intéressant pour le SCD des universités chargées des masters. Par son positionnement au sein de l'université de Lyon ce scénario est garant d'une réelle harmonisation des ressources et de l'offre dans le cadre de la mastérisation. La difficulté majeure réside dans la taille du réseau qui met en doute une application rapide du projet. Cependant l'université de Lyon peu difficilement se passer à terme d'une politique documentaire concertée en appui à l'offre de formation.

Le deuxième scénario se distingue par sa tonalité recherche. Dans ce cas (mais aussi dans le troisième), la BUFM acquiert un rôle significatif en tant qu'acteur dans la formation des enseignants. Malgré le lien établi avec les masters, ce scénario peut apparaître plus éloigné de la problématique de ce projet. Il est néanmoins lié aux enjeux actuels autour de la valorisation de la recherche dans les universités et peut servir l'UCBL.

Le troisième scénario semble le plus facile à exécuter car il concerne moins de partenaires et se base sur des relations existantes. Il répond à la redéfinition des missions de la BUFM en valorisant son rôle au niveau local. Ce projet s'intègre dans le contexte de la mastérisation en proposant une offre documentaire concertée en relation avec les formations proposées à Saint-Étienne. Les difficultés sont liées à son cadre territorial mais elles sont surmontables si cette coopération est présentée comme un premier pas vers un partenariat entre l'UJM et l'UCBL dans le cadre de l'université de Lyon. Ce partenariat documentaire est ouvert, il peut ainsi bénéficier à la recherche comme à la formation en sciences de l'éducation.

Conclusion :

Ce projet amène à réfléchir sur les relations entre les établissements d'enseignement supérieur et sur la place des IUFM dans le contexte actuel. L'existence du scénario le plus pertinent reste dépendante de l'avenir de ces structures.

Ce projet montre cependant que la situation actuelle ne doit pas être un frein à la mise en place de nouveaux partenariats. Bien au contraire, le climat de changement est bénéfique à une redéfinition des missions des centres de ressources des IUFM. Cette coopération documentaire se pose dans la continuité des relations entretenues entre les IUFM et leur voisinage et fait le lien avec son nouveau statut. Ce projet doit être pris en considération car il mise sur l'importance de ces centres de ressources pour la formation des maîtres.

Ce projet m'a apporté des connaissances professionnelles ainsi qu'un regard différent sur le milieu des bibliothèques d'enseignement. Il m'a contraint à plus d'objectivité et de clarté dans mes réflexions. J'espère participer à la gestion de ce projet et aux groupes de travail qui seront mis en place, dans la continuité des échanges que j'ai eu lors de mon stage à l'UJM.

Finalement, malgré le nouveau statut des structures documentaires des IUFM, il ne tient qu'aux professionnels d'en améliorer le service en profitant des qualités des structures qu'ils intègrent et en continuité avec leurs missions habituelles :

« ...toute [les structures documentaires des IUFM] tendent vers un même objectif : repenser leurs missions et l'offre documentaire en fonction des besoins des nouveaux publics, en complémentarité et en partenariat avec les structures documentaires existant dans l'aire géographique... »⁸⁸

⁸⁸ Dougnac Marie-Hélène, « Les politiques documentaires dans les instituts universitaires de formation des maîtres ». BBF, 1999

Bibliographie

SOURCES

Vous trouverez ici les documents ou sites internet dans lesquels j'ai puisé les informations générales et institutionnelles ainsi que les données statistiques. Je choisis un classement typologique car la nature des informations est bien différenciée selon la source.

Sites internet

Ces sites sont primordiaux pour retrouver les données sur les établissements ou le fonctionnement du milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Ils sont utiles pour approfondir mon travail et surtout actualiser les données récoltées.

<http://www.sup.adc.education.fr/asibu/> : Site rassemblant les données tirées de l'ESGBU⁸⁹.

<http://www.education.gouv.fr> : Site du ministère de l'Éducation Nationale où l'on peut notamment trouver le bulletin officiel.

<http://www.crdp.ac-lyon.fr/> : Site du CRDP de l'Académie de Lyon.

<http://www.inrp.fr/> : Site de l'Institut National de Recherche Pédagogique.

<http://ep.inrp.fr/EP> : Site de l'UMR « Education et politique », hébergée par l'INRP.

<http://portail.univ-st-etienne.fr/> : Portail de l'université Jean Monnet, Saint-Étienne

<http://www.modys.fr/> : site du centre de recherche le Modys à l'Université Jean Monnet à Saint-Étienne.

<http://www.iufm.fr/> : Portail institutionnel des IUFM.

<http://www.lyon.iufm.fr> : site de l'IUFM de l'Académie de Lyon.

<http://docsvr.lyon.iufm.fr/> : Site des bibliothèques de formation des maîtres [consulté le 25/08/09].

<http://www.univ-lyon1.fr> : Site de l'Université Claude Bernard-Lyon 1.

<http://portaildoc.univ-lyon1.fr> : Portail documentaire du SCD Lyon 1.

⁸⁹ Pour le développement des sigles, se reporter au glossaire en annexe.

<http://www.univ-lyon2.fr/> : site de l'Université Louis Lumière-Lyon 2.

<http://www.universite-lyon.fr/> : Portail du PRES de Lyon et Saint-Étienne, [consulté le 15/07/09].

<http://www.legifrance.gouv.fr/home.jsp> : Site officiel de diffusion des lois et règlements au niveau national, européen et international.

<http://iufm.u-bordeaux4.fr/accueil/> : Site de l'IUFM d'Aquitaine, [consulté le 25/08/09].

<http://www.aix-mrs.iufm.fr/index.php> : Site de l'IUFM d'Aix-Marseille, [consulté le 25/08/09].

<http://iufm.ujf-grenoble.fr/index.php> : Site de l'IUFM de l'Académie de Grenoble, [consulté le 25/08/09].

<http://www.lille.iufm.fr/> : Site de l'IUFM Nord-Pas de Calais, [consulté le 25/08/09]

Textes législatifs et réglementaires

Ces textes posent le cadre de la réforme qui est omniprésente dans mon mémoire. Il est intéressant de les consulter directement plutôt que de s'arrêter aux interprétations et comptes rendus officiels.

Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation

Loi n°2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche

Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

Cahier des charges de la formation des maîtres en Institut Universitaire de Formation des Maîtres. Bulletin Officiel de l'enseignement scolaire, 4 janvier 2007, n°1.

BIBLIOGRAPHIE

Cette partie rassemble des documents papiers ou numériques grâce auxquels j'ai préparé et développé mon sujet d'étude. Ce sont des références que j'ai étudiées en partie ou dans leur totalité selon leur intérêt puis que j'ai questionnées dans le contexte de mon projet. Je classe mes références par thématiques puis du général au particulier, dans une optique d'approche progressive du sujet.

Ouvrages généraux sur les Bibliothèques :

Ces documents sont des textes de référence où j'ai trouvé des éléments sur le fonctionnement des bibliothèques. Je les ai également utilisés pour renforcer le caractère professionnel de mon projet grâce aux méthodes et outils de gestion qui y sont présentés.

Giappiconi Thierry, Carbone Pierre. *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*. Paris, Cercle de la librairie, 1997.

Calenge Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris, Cercle de la librairie, DL 1999.

Muet Florence. *Intégrer la démarche d'évaluation dans la bibliothèque : quelques facteurs de succès*. Lectures, novembre-décembre 2005, n°143, p.24-26.

Documents de communication des établissements :

Afin de connaître les différents acteurs, j'ai eu recours à de nombreux textes de formalisation et de présentation de l'établissement en général et parfois plus particulièrement de son offre de formation ou de sa politique documentaire.

Documents relatifs à l'IUFM de l'Académie de Lyon et à l'UCBL

Rapport d'évaluation IUFM de l'Académie de Lyon CNE. Novembre 1996.

Charte documentaire du Service Commun de Documentation de l'IUFM de l'Académie de Lyon. In Site de l'IUFM de l'Académie de Lyon [en ligne]. 14 janvier 2005 [Consulté le 04/03/09].
http://docsvr.lyon.iufm.fr/infos_pratiques/Charte_SCD.pdf

Charte documentaire, Bibliothèque universitaire de formation des maîtres. SCD de l'UCBL. Lyon, 2008.

Accord sur les modalités d'intégration de la bibliothèque de l'Institut universitaire de formation des maîtres de l'Académie de Lyon au service commun de documentation de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Lyon, 17 Octobre 2008.

Carte des formations 2009-2010. In Site de l'IUFM de Lyon [en ligne] [consulté le 20/08/09].
http://www.lyon.iufm.fr/initial/images_divers/Carte_formations_2009.pdf

Documents relatifs à l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne

Suivi des évaluations de l'Université de Jean Monnet de Saint-Etienne. CNE. Février 2005, Bulletin n°49.

Université Jean Monnet, Saint-Étienne, *Le contrat quadriennal 2007-2010, Le Projet d'établissement 2007-2010*.

Présentation statistique 2007 du SCD. In Site de l'Université Jean Monnet [en ligne]. [Consulté le 03/03/09]

http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/utilitaires/presentation-7374.kjsp?RH=TRAVAUX_BUDL&RF=1229693048063

Préparation aux concours externes : Capes histoire-géographie, agrégation géographie, agrégation histoire. In Site de l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne [en ligne]. 2008-2009 [Consulté le 02/03/09].

<http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/agregation-histoire-1626.kjsp?RH=ACCUEIL>

Roques-Despréaux Véronique. *Le Fonds des Sciences de l'Éducation à l'Université Jean Monnet*, sous la direction de Françoise Carbonneil, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2009.

Documents relatifs à d'autres établissements

Rapport d'activité 2007 de l'INRP. In Site de l'INRP [en ligne]. [Consulté le 03/03/09] <http://www.inrp.fr/inrp/institut/presentation>

Les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Des liens internet ainsi que des textes permettent d'appréhender les réformes de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur évoquées dans mon travail, selon différents points de vue.

Charte pour une bonne intégration de l'IUFM à l'Université, la CDIUFM, communiqué de presse du 23 Mai 2005.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pacte/index.htm> : Site officiel du Pacte pour la recherche, qui explique les raisons et les dispositifs de la Loi de programme pour la recherche du 18 Avril 2006, [consulté le 15/07/09].

www.iufm.education.fr : Portail des IUFM où trouver de nombreux documents relatifs aux nouveaux masters qui permettent d'en avoir une vision synthétique. Voir par exemple le diaporama, les plaquettes de présentation ou les notes explicatives éditées par les différents IUFM, à destinations des étudiants [consulté le 19/02/09].

<http://www.etatsgeneraux-formationdesenseignants.fr/> : Site public collaboratif mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, en association avec la CPU, la CDIUFM, la CDUL, la CDUS. Il se présente comme un forum ouvert à tous, autour de la réforme de la formation des maîtres [Consulté le 26.05/09].

<http://collectifiufmlyon.blogspot.com/> : Blog du collectif « IUFM de Lyon » où trouver les interrogations et réflexions des professionnels sur les réformes de l'enseignement supérieur, notamment la mastérisation. [Consulté le 22/08/09].

Travaux de recherche sur les IUFM :

Je rassemble dans cette partie les documents d'étude en rapports aux IUFM. Il faut les prendre en compte en gardant à l'esprit le changement récent de statut des IUFM.

Dougnac Marie-Hélène. *Les politiques documentaires dans les instituts universitaires de formation des maîtres*. BBF, 1999, t.44, n° 2, p. 14-19.

Poirot Albert. « L'organisation documentaire en IUFM ». In *Rapport annuel de l'Inspection générale des bibliothèques* [en ligne], 2002 [consulté le 24/05/09]. <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/36/9/20369.pdf>

Martin Aurélie. *Propositions pour une réorganisation des espaces publics à la médiathèque du centre IUFM de Saint-Etienne*, sous la direction de Frédérique Mondon, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2005.

Delrue Laure. *L'intégration des structures documentaires d'IUFM aux SCD des universités : un si long chemin....* BBF, 2009, t 54, n°2, p.28-34.

Documents sur la coopération et les réseaux :

Ces références traitent du cœur de notre sujet, c'est-à-dire de la coopération dans le secteur des bibliothèques. Vous trouverez également des textes sur les réseaux en général car la gestion des bibliothèques se rapproche de plus en plus de celle des entreprises.

Les mécanismes des réseaux

Bressand Albert, Distler Catherine. *La planète relationnelle*. [Paris], Flammarion, 1995.

Arot Dominique, Le Saux Annie. *Les réseaux changent de siècle*. BBF, 2000, t.45, n° 6, p. 87-89.

Dancause Philippe. « Coordination, coopération et collaboration, quelles différences ? ». Cité dans le blog *Bibliobsession 2.0* [en ligne]. 9 avril 2009 [consulté le 28/08/09]. <http://www.bibliobsession.net/2009/04/09/coordination-cooperation-et-collaboration-quelles-differences/>

La coopération dans les bibliothèques

Melot Michel. *La coopération entre les bibliothèques françaises*, Rapport du président du conseil supérieur des bibliothèques, In Site de l'ENSSIB [en ligne],

1991 [consulté le 19/02/09]. <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport91/rapp-91-4cooperation/csb-rapp91-textecooperation.html>

Actes des "Perspectives pour la coopération" : Orléans 3-4 juin 1991 / organisés par l'Association des Bibliothécaires Français, la Fédération française de Coopération entre Bibliothèques. Paris, FFCB, 1991.

Guide de la coopération bibliothèque-école / comité de rédaction, Claire Boniface, Françoise Lagarde, Marie-Claire Millet... [Et al.]. [Le Perreux], CRDP de l'Académie de Créteil ; [Paris], Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1996.

Arot Dominique. *Les partenariats des bibliothèques*. [Avec la collaboration de Sabrina Guadagna, Marc Sagaert, Françoise Lerouge] Paris, Association pour la diffusion de la pensée française ; Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2002.

Arot Dominique. *La coopération des bibliothèques en France*. BBF, 2003, t.48, n° 2, p. 5-12.

Guide de la coopération entre bibliothèques /, sous la direction de Pascal Sanz. Paris, Cercle de la librairie, impr. 2008.

Roux François. *Une coopération au service de la communauté*. BBF, 1991, t.36, n° 2, p. 104-108.

Formes de coopérations documentaires

Tesnière Valérie. *Carte documentaire et réseau des pôles associés de la Bibliothèque nationale de France*. BBF, 2006, t.51, n° 1, p. 48-54.

Jolly Claude. *Les cadist. Réseau national de bibliothèques de référence et de recours*. BBF, 2006, t.51, n° 1, p. 56-61.

Grandet Odile. *Désherbage et conservation partagée*. BBF, 2008, t.53, n° 5, p. 95-96.

Giappiconi Thierry. *Avenir du Conspectus Poldoc / Journée d'étude organisée par le groupe Poldoc, 17 mars 2000, Villeurbanne*. In Site de l'Enssib [en ligne]. [Consulté le 19 février 2009]. <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/poldoc>

Tesnière Valérie. *Rapport à madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche : Politique scientifique et politique documentaire des universités : quelles articulations ?* Paris, Inspection générale des bibliothèques, Juin 2008.

Études de cas

Limam Latifa. *Les réseaux inter-bibliothèques : étude de cas : le réseau BRISE*. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 1998.

Laetitia Pascolini. *Coopération inter-établissements pour la prise en charge documentaire des chercheurs de la MSH Paris - Nord : l'apport du SCD Paris 8 à travers le service du PEB et le développement des collections pour les disciplines*

artistiques, sous la direction Marianne Pernoo Becache. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2002.

Delphine Coudrin. *Bibliothèque de l'Institut national de recherche pédagogique : renégociation et mise en œuvre de la convention Pôle associé de la Bibliothèque Nationale de France*, Sous la direction de Catherine Lancha. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2004.

Darleguy Pauline. *Quelles chartes pour quel partenariat ? Réflexions à partir de la bibliothèque de la Goutte d'Or de la Ville de Paris*, sous la direction de Marie-Laure Gestin et d'Abdelhouaed Allouche. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2008.

Table des annexes

GLOSSAIRE	63
INDEX DES PROFESSIONNELS	66
QUESTIONNAIRE SOURCE SUR L'INTÉGRATION DES IUFM.....	67
TABLEAUX RELATIFS AU PAYSAGE UNIVERSITAIRE.....	69
TABLEAUX RELATIFS À LA BUFM DE LYON	77
TABLEAU COMPARATIF CAS EXTÉRIEURS	81

Glossaire

AMUE : Agence de mutualisation des universités et des établissements

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BIUM : Bibliothèque interuniversitaire de médecine

BUFM : Bibliothèque universitaire de formation des maîtres

CADIST : Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique

CAFEP : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.

CAPES/ET : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré/de l'enseignement technique

CAPEPS : Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat en lycée professionnel

CDDP : Centre départemental de documentation pédagogique

CDIUFM : Conférence des directeurs d'IUFM

CDU : Classification décimale universelle, élaborée à partir de la classification de Dewey

CDUL : Conférence des directeurs des UFR de lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales

CDUS : Conférence des directeurs des UFR scientifiques des universités françaises

CEDICLEC : Centre d'étude en littérature didactique comparée des langues et des cultures

CILEC : Centre international de langue et civilisation

CNE : comité national d'évaluation de l'enseignement supérieur

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

COUPERIN : Consortium universitaire de publication numérique

CPE : Conseiller principal d'éducation

CPU : Conférence des directeurs d'université

CRDP : Centre régional de documentation pédagogique

CRE : Centre de recherche en éducation, aujourd'hui inséré dans le MODYS

CRESAL : Centre de recherche et d'études sociologiques appliquées de la Loire, associé au CNRS depuis 1974

CRPE : Concours de recrutement des professeurs des écoles

CTLes : Centre technique du livre de l'enseignement supérieur

ENSSIB : École nationale supérieure des sciences des bibliothèques

ENSM-SE : École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

ENT : Espace de travail numérique. Celui de l'université se distingue par l'importance donnée à la personnalisation par profil. Grandes possibilités de travail en groupe grâce aux espaces collaboratifs, au partage de fichiers pour le profil « personnels ».

EPIC : École doctorale sciences de l'éducation, psychologie, information et communication co-accréditée pour l'université Louis Lumière-Lyon 2, l'université Jean Monnet de Saint-Étienne, l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines et l'université Jean Moulin-Lyon 3

ERIC : Education resources information center

ESGBU : Enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur.

FFCB : Fédération française de coopération entre bibliothèques

GIP : Groupement d'intérêt public

IGB : Inspection générale des bibliothèques

INRP : Institut national de recherche pédagogique, créé en 1879, déménage de Paris à Lyon en 2001-2003. Cadist en sciences de l'éducation, il est aussi pôle associé de la Bnf.

Loi LRU : Loi n°2007-119 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités

LMD : Licence-Master-Doctorat, parcours d'enseignement universitaire qui prévaut en Europe.

MODYS : Monde et dynamiques des sociétés. Laboratoire de recherche de l'UJM, réunissant en 2007 le CRESAL, le GLYSI-SAFA et le CRE à l'UJM avec le Centre d'études

démographiques de l'université Lumière à Lyon. Il appartient à l'école doctorale Sciences de l'éducation, psychologie, information et communication.

MRASH : Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme

OPAC : Online public access catalog, catalogue de bibliothèque informatisé.

PAF : Plan académique de formation.

PRES : Pôle de recherche de l'Enseignement Supérieur

PUF : Presses Universitaires de France

RDEF : Réseau documentaire éducation et formation

SCÉRÉN : Service culture, éditions, ressources pour l'Éducation Nationale

SIGB : Système de gestion des bibliothèques

STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

TICE : Technologies de l'information et de la communication en éducation

UCBL : Université Claude Bernard Lyon

UFR : Unité de formation et de recherche

Index des professionnels

- × **Marie-Claude Achard** _ Directrice du SCD, Bibliothèque universitaire de l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne
- × **Catherine Brisou** _ Responsable du département Sciences de l'éducation, UJM
- × **Françoise Carbonneil** _ Responsable du secteur Sciences économiques, humaines et sociales au sein de la Bibliothèque Tréfilerie.
- × **Patrice Caleyron** _ Directeur CDDP de la Loire.
- × **Bernard Choffat** _ Chargé de ressources documentaires, accompagnement des documentalistes de CDI, CRDP de Lyon.
- × **Laure Delrue-Vandenbucke** _ Responsable RDEF IUFM Lille
- × **Isabelle Dimondo** _ Directrice du SCD, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse.
- × **Geneviève Gardin** _ Responsable de la documentation des centres de recherches en Sciences humaines et sociales.
- × **Joëlle Guillou** _ Responsable de la BUFM, IUFM de l'Académie de Grenoble, université Joseph Fourier.
- × **Fabrice Lardellier** _ Responsable des ressources documentaire au CRDP de l'académie de Lyon.
- × **Clarisse Marandin** _ Conservatrice à l'INRP, responsable du service aux publics.
- × **Nicole Noisette** _ Présidente de l'Association BRISE, Archives départementales de la Loire.
- × **Arlette Pasquier** _ Documentaliste CDDP de la Loire, 2001 à 2004.
- × **Samuel Priso-Essawe** _ Vice-président CEVU, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse
- × **Isabelle Scheider** _ Responsable de la BU santé, Université Claude Bernard-Lyon
- × **Anne-marie Vaillant** _ Responsable de la bibliothèque d'IUFM du site d'Avignon

Questionnaire source sur l'intégration des IUFM

Intégration de l'IUFM à l'Université

- A propos de votre intégration à l'Université X, à quel stade en est-elle ?

Le SCD de votre IUFM a-t-il fusionné ou reste t-il une composante du SCD de l'Université ?

Selon vous, quels sont les avantages/ inconvénients de cette intégration ?

Quelles actions communes ont été mises en place (où sont projetées) entre l'IUFM et L'Université ?

Acquisitions partagées :

Conservation partagée :

Formations communes :

Fourniture de documents :

Charte documentaire concertée :

Catalogue en réseau ou catalogue commun :

Production documentaire :

- Si votre Université intégratrice comporte une formation en Sciences de l'éducation, y a-t-il une commission spécialisée dans cette discipline ? Si oui, quelle place y tient l'IUFM ?

Coopération avec d'autres établissements de l'Enseignement supérieur

- Avant l'intégration quelles coopérations existaient entre l'IUFM et les universités, CDDP ou autres établissements du territoire?

- entre l'Université X et d'autres établissements ?

Le site de l'IUFM X cohabite avec une université, quelles relations existent entre ces établissements ? Plus précisément, existe-t-il un dialogue autour des futurs masters de formation des maîtres ?

Tableaux relatifs au paysage universitaire

Tableau comparatif des universités du PRES de l'Académie de Lyon⁹⁰

		IUFM Lyon	Université Lyon 1	Université jean Monnet (2007)	Université Lyon 2	Université Lyon 3
Effectif étudiant			29856	13241	27182	21 503
Lecteurs		4506	14858	8044	19078	14 219
Entrées		216041	896838	497948	836327	850 161
Prêts (à domicile)		223289	151769	121800	247426	233 532
Prêts par lecteur		49,5	10,2	15,1	13,7	16,6
Collections papier	Livres (volumes) Périodiques (titres morts ou vivants)	143869	286034	234593	380217	242 715
		856	7294	932	3332	1 798
Collections non signalées dans le SUDOC (%)		0,45	0,135	0,15	0,417	17,0%
Postes informatiques publics		24	112	50	223	73
Budget documentaire de l'université		248000	3311699	951496	1198708	1 029 627 €
Dépenses documentaires		204171	2715760	668664	877241	675 914 €
Dépenses par lecteur		45,3	182	83,12	46	47,5

⁹⁰ Les universités proposant des préparations aux concours de l'enseignement sont mises en parallèle avec l'IUFM de l'académie de Lyon.

La carte documentaire en Sciences de l'Éducation

	IUFM Lyon / site de la Loire	CRDP/ CDDP	Université Jean Monnet	Université Lyon 2	INRP
Rayonnement	Régional	Régional/ départemental	Régional	Régional, national et international	National et international
Réseaux	PRES Lyon	SCEREN	PRES	PRES	Pôle associé Bnf, CADIST
Type de public	Étudiants préparant les concours, formateurs, professeurs stagiaires, enseignants- chercheurs, personnels de l'Éducation Nationale.	Enseignants premier et second degré, autres professionnels de l'Éducation ou de l'Enseignement, public et privé.	Étudiants préparant les concours, autres étudiants, enseignants.	Etudiants préparant les concours, étudiants de l'ISPEF, étudiants SHS	Enseignants- chercheurs, enseignants du second degré, formateurs IUFM, étudiants à partir de L3.
Inscrits à la bibliothèque	1417	591	7994	17 920	1000
Nombre de documents	49 439	11 235	1809 (BU DL)	3121	550 000 dont 35 000 en salle
Niveaux couverts [2]	Niveaux 2 et 3, limité pour les niveaux 1 et 4	Niveaux 2 et 3	Niveaux 1, 2 et 3	Niveaux 1, 2 et 3	Niveaux 3 et 4
Typologie dominante des documents	Monographies, périodiques	Multimédia, périodiques	Monographies	Monographies, périodiques, documentation numérique	Monographies, périodiques, ressources numériques
Domaines couverts	Manuels scolaires, littérature jeunesse, pédagogie, didactique des disciplines, préparation aux concours.	Documentation pédagogique, didactique des disciplines, préparation aux concours, éducation spécialisée, systèmes éducatifs, documentation régionale, programmes officiels.	Documentation disciplinaire de niveau universitaire, généralités sur le système éducatif, documentation pédagogique, préparation aux concours.	Préparation concours CRPE/ CAPES dans les disciplines, éducation spécialisée, didactique de l'enseignement primaire, formation des adultes et en alternance, théorie et philosophie de l'éducation.	Documentation scientifique. Dépôt légal pour les manuels scolaires, le parascolaire, les annales et rapports de jury.
Politique de conservation	Pas systématique	oui	non	Pas systématique	oui

Notes sur les fonds	Nombreuses acquisitions.	Fonds particuliers dédiés au design (Saint-Étienne) et au cinéma (Lyon). Librairie des documents édités par le SCEREN. Pas d'abonnements électroniques. Peu d'acquisitions (433 en 2007). Peu de prêts (4496).	Pluridisciplinarité des fonds.	Centre de recherche en éducation (EPIC)/ statistiques de PEB faibles/ fonds partagé entre le site de Lyon et celui de Bron.	Nombreuses ressources en ligne, production documentaire importante. Nombreux documents en accès indirect.
Remarques	Pas de PEB	Ouverture restreinte (22,5 h/semaine)	Dialogue difficile entre le SCD et le fonds de recherche en sciences de l'éducation.		Un établissement qui tend à s'ouvrir à davantage de publics.

La carte des formations aux concours de l'enseignement 2009-2010

		Préparations IUFM			Formations Lyon 1	Formations Lyon 2	Formations Lyon 3	Formations UJM
		Site du Rhône	Site de la Loire	Site de l'Ain				
CRPE		X	X	X				
CPE		X						
CAPES	allemand	X						X
	anglais	X	X			X	X	X
	arts plastiques		X					X
	arabe	X						
	documentation	X					X	
	éducation musicale	X						
	espagnol	X	X					X
	histoire-géographie	X	X				X	X
	italien	X					X	X
	lettres modernes et classiques	X	X				X	X
	mathématiques	X	X		X			X
	philosophie	X					X	
	physique électricité appliquée	X						
	physique chimie	X	X		X			X
	sciences économiques et sociales	X						X
	sciences et vie de la terre	X	X		X			X
	CAPEPS	éducation physique et sportive	X	X				
CAPET	biotechnologies génie biologique	X			X			
	économie gestion administrative	X						X
	économie gestion comptable	X						X
	économie gestion commerciale	X						X
	génie civil - structures et ouvrages	X						

	génie électrique - électrotechnique	X					
	sciences et techniques médico-sociales	X					
CAPLP	mathématiques/ sciences physiques	X					
	lettres histoire	X					
	biotechnologies santé environnement	X					
	sciences et techniques médico-sociales	X					
	génie électrique électrotechnique- énergie	X					
	génie civil construction et ouvrages	X					
	génie civile construction ouvrages	X					
	communication administration bureautique	X					
	comptabilité et bureautique	X					
	vente	X					
Agrégation	anglais				X	X	X
	allemand					X	
	arts plastiques						X
	espagnol				X		X
	italien					X	X
	lettres modernes et classiques				X	X	X
	géographie				X	X	X
	grammaire				X	X	
	sciences et vie de la terre				X		
	mathématiques				X		
	économie gestion				X		
	philosophie					X	
	histoire				X	X	X

L'offre en périodiques au sein de la carte documentaire

	ISSN	Classement AERES (2008)	BUFM LOIRE (BUFM)	Lyon 2	UJM	CRDP	INRP
Administration et éducation	0222-674X		X	X			X
Animation et éducation	0395-0840		X				X
Année de la recherche en sciences de l'éducation (L')	1254-6852	B					X
Argos	0995-2187		X			X	X
Aster	0297-9373	B	X				X
Cahiers éducation et devenir	0998-9765					X	X
Cahiers pédagogiques	0008-042X	D	X	X		X	X
Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs	1635-3544	C					X
Carrefours de l'éducation	1262-3490	B	X	X			X
Classe (1a)	1143-2802		X	X		X	
Classe maternelle (1a)	1162-6976		X (X)			X	X
Conseiller d'éducation (Le)	0395-1987.		Villeurban ne			X	X
Dialogue	0223-3592		X				X
Didaskalia	1250-0739	B	X				X
Diversité - Ville Ecole Intégration	1769-8502	C	X	X			X
Dossiers des sciences de l'éducation	1296-2104	B	X				X
Ecole des parents (L')	0424-2238		X	X			X
Ecole des lettres des collèges (L')	0761-3903		X			X	X
Educations	1265-1362		X		X		X
Education et didactique	1956-3485	B	X				X

Education enfantine	0013-1288		X (X)					X
Education et formations	0294-0868	C	certains numéros	X		X		X
Education permanente	0339-7513	B		X		X		
Education et sociétés	1373-847X	B	(X) Lyon	X				
Enfance majuscule	1164-8589		X					X
Enfance	0013-7345		X					
Etre handicap information	1166-3537			X				
European journal of psychology of education	0256-2928			X				X
Formation emploi	0759-6340	A	(X) Villeurban ne			X		X
Histoire de l'éducation	0221-6280	A	X	X		X		X
Idées- Centre national de documentation pédagogique	1636-5690		X				X	X
Inter CDI	0242-2999		X				X	X
JDI (journal des instituteurs)	1171-2122		X				X	X
Journal des psychologues	0752-501X		X					
Lettre de l'éducation	1274-5731		X	X				X
Lire au collègue	0754-1384		X				X	X
Lire au lycée (=Lire et écrire au lycée)	0762-9532 (1280-1712)		X				X	X
Mesure et évaluation en éducation	0823-3993		X					X
Le Monde de l'Education	0337-9213		X	X		X	X	X
Newstandpoints	1292-8976		X				X	
Nouvelle revue de l'AIS (adaptation et intégration scolaire)	1289-0065		X	X			X	X
Orientation scolaire et professionnelle	0249-6739							X
Penser l'éducation	1253-1006	B		X				X

Pratiques	(0751-6002)	B	X		X		
Psychologie et éducation	1148-9502			X			X
Raisons éducatives		A					
Recherche en didactique des mathématiques	0246-9367	B	X				
Recherche et formation	0988-1824	A	X	X			X
Repères	1157-1330	B	X (X)				X
Revue du CRE	1143-113X		certains numéros	X	X		X
Revue éducation physique et sport	0245-8969		X				X
Revue française de pédagogie	0556-7807	A	X	X	X		X
Revue internationale d'éducation	1254-4590		(X) Lyon	X			X
Revue internationale d'éducation familiale	1279-7766	B					X
Revue des sciences de l'éducation	1705-0065	A		X			X
Revue sciences et techniques des activités sportives	0247-106X		X		X		X
Savoirs	1763-4229	B		X			X
Sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle (Les)	0755-9593	B	X	X	X		X
Spirale - Revue de recherche en éducation	0994-3722.	B	X	X			X
Télémaque (Le)	1253-588X	B	X	X			X
Textes et documents pour la classe	0395-6601		X			X	X

Tableaux relatifs à la BUFM de Lyon

Récapitulatifs du relevé ESGBU 2008 de la BUFM.

		BUFM Lyon	Site Saint-Etienne
Recettes		249 245	
Dépenses		249 245	
	dont documentation	177 338	
Lecteurs	PE1	855	234
	PE2	632	107
	PLC	1 120	225
	PLC2	291	41
	Enseignants-chercheurs	304	94
	Autres lecteurs	630	188
	TOTAL	4 126	889
Entrées		179 399	44 189
Heures d'ouverture/ semaine			43
Prêts à domicile		232 882	63 292
Réservations		4 457	1 461
Rotation de la collection			44%
Nombre de prêts par lecteur		56	71
Nombre de documents	Livres (titres)	113 168	32 982
	Livres (volumes)	147 857	41 282
	Périodiques (abonnements)	337	110
	Documents électroniques (titres)	2 081	579

	Documents sonores	954	272
	Documents graphiques	321	286
	Documents audiovisuels	2 018	439
Acquisitions livres	Titres	7 066	1 666
	Volumes	8 982	2 145
Surface hors œuvre (m ²)			616
Nombre de postes informatiques	Publics	25	5
	Professionnels	24	7

Répartition par cotes du fonds sciences de l'éducation à la BUFM de Lyon

Domaines	Cotes Dewey	BUFM Lyon		Site de Saint-Etienne	
		Nombre de documents	Dont périodiques	Nombre de documents	Dont périodiques
Dictionnaires, lexiques	?				
Education, théorie	370	5269	67	1550	29
Organisation de l'enseignement	371	14458	240	3982	29
Dont : "Formation des enseignants"	371.1	6682	91	2146	10
Et "Enseignement spécialisé"	371.9	1474	26	327	4
L'enseignement primaire	372	4578	24	1970	6
L'enseignement secondaire	373	855	11	104	0
L'enseignement pour adultes/ Formation	374	313	6	60	1
Programmes d'enseignement	375	328	5	35	1
Enseignement supérieur	378	108	5	15	1
L'enseignement et l'Etat. Politique éducative	379	1776	331	232	28
Total		27 685	689	7 948	95

Décompte des prêts à la BUFM site de la Loire

Domaines couverts	Cotes	Nombre de documents	Proportion de la cote 300	Documents empruntés 30 fois ou plus	Taux de rotation
Education, théorie	370	1550	19,5%	112	7,2%
Organisation de l'enseignement	371	3655	46,0%	1793	49,0%
Enseignement primaire	372	1970	24,7%	787	39,9%
Enseignement secondaire	373	104	1,3%	0	0,0%
Enseignement pour adultes/formation	374	60	0,7%	0	0,0%
Programmes d'enseignement	375	35	0,4%	0	0,0%
Enseignement spécialisé	376	327	4,1%	0	0,0%
Enseignement supérieur	378	15	0,1%	0	0,0%
Politiques éducatives de l'Etat	379	232	2,9%	24	10,3%
<u>Total</u>		7948		2717	

Tableau comparatif cas extérieurs

	Données (Esgbu 2007 pour les chiffres)	IUFM Lyon	IUFM Aix-Marseille	IUFM Grenoble	IUFM Nord Pas de Calais	IUFM Aquitaine
<i>Description</i>	Surface hors œuvre (m ²)	2 457	1 675	1 055	2 818	1 705
	Lecteurs	4 506	2 323	2 503	5 121	2 273
	Livres (volume) Périodiques (titres morts et vivants)	143 869 856	51 236 275	102 122 497	146 007 865	131 476 542
	Dépenses documentaires	204 171 €	82 800 €	7 718 €	243 872 €	
<i>Statistiques d'usage</i>	Prêts (à domicile)	223 289	64 515	89 701	97 250	86 482
	Prêts par lecteur	49,5	27,8	35,8	19	38
<i>Remarques</i>			La direction est devenue une responsabilité de section.		Relations avec CRDP : politique documentaire, formation, animation.	Nombreuses relations avec CRDP et CDDP (échanges de formateurs, dépouillement et catalogage des périodiques, animations...)/ Le service de la documentation est associé au SCD de l'université.
<i>Université intégratrice</i>	Identité	Université Claude Bernard Lyon 1	Université de Provence Aix-Marseille 1	Université Joseph Fourier Grenoble 1	Université d'Artois	Université de Bordeaux 4
	Etudiants	29 856	19 888	21 597	9 939	14 678
	Lecteurs	14 858	14 290	13 996	6 870	11 372
	Prêts (à domicile)	151 769	108 142	142 090	83 754	155 035
	Livres (volume)	286 034	406 127	275 982	176 584	167 395

	Dépenses documentaires	2 715 760 €	767 492 €	2 597 619 €	572 088 €	706 338 €
	Champs disciplinaires	22 composantes + IUFM/ Dominante scientifique	20 composantes dont IUFM/ Sciences, SHS, arts, lettres et langues	17 composantes dont IUFM/ Dominante scientifique	11 composantes dont IUFM/ Multidisciplinaire	14 composantes dont IUFM/ Enseignement droit, économie, gestion
	Formations sciences de l'éducation	Non	Oui : Licence et Masters	Non	Non	Non
	Préparation aux concours de l'enseignement	Agrég. Sciences et EPS	Agrég. Sciences, lettres et langues, sciences humaines.	Agrég. Scientifique et technique	Non	Non
	Remarques	Cadist chimie et pharmacie	L'IUFM est une UFR de l'Université	Cadist physique		Nombreuses bibliothèques associées
<i>Marques d'intégration</i>	Intégration au portail de l'Université	Oui	Non/ lien page formations	Non/ lien page formations	Non/ page dans "composantes de formations"	Lien sur page d'accueil/ page web université
	Intégration au portail documentaire	Non/ lien sur portail doc	Non/ lien dans "Bibliothèques éducation"	Non/ lien	Oui, catalogue commun	Non
	Gestion des collections: acquisitions, conservation	Non	?	Non	Oui. Charte documentaire commune	Non Marchés communs pour les acquisitions/ Conservation partagée dans le cadre du PRES Oui, réunions de travail avec le SCD et les autres bibliothèques intégrées + dans le cadre du PRES./ ERASMUS : échanges professionnels avec l'Italie.
	Formations, échanges professionnels.	Oui : voyage d'étude, listes de diffusion...	?	Non	Oui Services de PEB distincts mais navettes entre l'Université et l'IUFM	?
	Circulation des documents	Non	?	Non		
	Catalogue/ information bibliographique	Non	Catalogage partagé	Intégration à venir au SIGB SICD1	SIGB commun	Intégration au catalogue prévue pour 2010
	Production d'informations documentaires	Non	Non	Non	à voir	Non
	Formation des maîtres/ autres formations	Oui	En projet	?	?	Non Formations à la méthodologie de la recherche par les formateurs IUFM pour les étudiants de l'université Relations au sein du PRES (acquisitions de ressources numériques, bureau virtuel...)
	Partenariats antérieurs	Non	Partenariats techniques	Non	Non	

	Remarques	Echanges avec CDDP, présenté comme un lieu de ressources aux étudiants.			Intégration à l'Université en 2007/ au SICD en 2009.	Intégration au 1 ^{er} janvier 2008 en tant que bibliothèque associée. Intégré en tant que section : Réseau Documentaire Education et formation au 1 ^{er} janvier 2009.	L'IUFM est école interne depuis le 4 Janvier 2008
Autre univ.	Identité	Université Jean Monnet, Saint-Etienne	Université d'Avignon	Université de Savoie, Chambéry-Annecy	Université Lille 3	Université de Pau et des Pays de l'Adour	
	Etudiants	13 241	6 305	11 016	18 318	11 273	
	Lecteurs	8 044	5 382	12 278	12 420	7 117	
	Livres (volume)	234 593	147 602	191 935	542 854	209 474	
	Périodiques (titres morts et vivants)	932	1 459	1 989	8 152	2 424	
	Dépenses documentaires	668 664 €	513 973 €	529 631 €	627 030 €	773 955 €	
	Champs disciplinaires	Pluridisciplinaire	9 composantes : lettres et sciences humaines, sciences exactes et sciences de la nature, sciences appliquées, sciences juridiques, politiques et économiques	8 composantes : lettres et langues, sciences humaines et sociales, droit, économie, gestion, sciences, technologies et santé	16-20 composantes : lettres, langues et communication, sciences humaines et sociales	14 composantes : droit, économie, gestion ; arts, lettres, langues, SHS et sport ; sciences et technologies.	
	Formations sciences de l'éducation	Oui	Non	Non	Oui	Oui+ licence professionnelle et école doctorale.	
	Préparation aux concours de l'enseignement	Préparation Capes	Préparation Capes Prise en charge et collaboration préparation aux Capes	Préparation Capes et agreg. multidisciplinaires	Préparation CRPE	Préparation Capes et agrég.	
	Relation avec IUFM	Mutation des personnels/ relations non formalisées	Projet de création de Masters, travail avec l'IUFM.	Complémentarité Capes	Acquisitions concertées (avec UVHC)	Echange de formateurs	
Masters formation des maîtres	Projet de maquettes	Une coopération antérieure à l'intégration, doit perdurer. Peu de Capes couverts.	oui	oui Préparation des concours pour la rentrée 2009 : assurée par l'IUFM en convention avec Lille 1, Lille 2, Lille 3, Université du littoral Côte d'Opale, UVHC.	Difficulté de se positionner vis-à-vis de Bordeaux 4 dans l'offre de formation en Masters métiers de l'enseignement.		
Remarques	Un fonds sciences de l'éducation en CDU (vers Dewey)		Dialogue avec l'IUFM autour de la mise en place des Masters/ ,Pas d'autres partenariats				



Index

A

Acquisition, *18, 19, 23, 26, 45, 48, 50, 52, 63*

C

Carte académique

Académie, *31, 34*

Conservation, *11, 13, 19, 24, 26, 42, 45, 46, 52, 60, 71, 82*

Conspectus, *15, 60*

E

Ecole doctorale, *13, 33, 36, 65, 83*

I

Intégration, *3, 7, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 20, 22, 26, 29, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 46, 48, 52, 57, 58, 59, 67, 75, 82, 84*

L

Loi Libertés et Responsabilités des Universités

Loi LRU, *9*

M

Mastérisation, *12, 27, 32, 35, 39, 41, 42, 43, 44, 47, 50, 52, 53, 59*

P

Pôles de recherche d'enseignement supérieur

PRES, *10*

R

recherche en sciences de l'éducation, *33, 34, 41, 43, 44, 46, 52*

Réseaux, *10, 13, 21, 24, 29, 32, 50, 59, 60*

Ressources numériques

Ressources électroniques, *11, 20, 25, 38, 70, 83*

